

Bulletin
édité par le Syndicat
national des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

Directeur de la publication
Jean OMNES
25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

N° 334
DECEMBRE
1996

B R S



SNTRS-CGT
22ème
Congrès
26,27,28,29
novembre 1996
A ORSAY 91



SNTRS-CGT 22ème Congrès 26,27,28,29 novembre 1996 A ORSAY 91

PAGE 2	SOMMAIRE
PAGES 3 À 7	Hommage à Andrée MOAT.
PAGES 8-9	Rapport d'ouverture Jean OMES, au nom du bureau national.
PAGES 10 À 34	Les votes du Congrès...
PAGES 35 à 47	Les instances élues.
PAGES 48 À 51	Document d'ORIENTATION.
PAGES 52-53	Document REVENDICATIF.
PAGES 54 à 56	Les Commissions. L'appel du 22ème congrès du SNTRS-CGT aux personnels du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA pour un service public de recherche de haut niveau. La préparation des documents, l'organisation, un moment de détente...

Le prochain BRS sera un spécial compte rendu du Congrès avec les interventions des congressistes qui nous sont parvenues par écrit, de la Confédération et de l'UGICT, de la FERC, de l'UGFF, et des syndicats CGT-INRA, SNCS, SNESup-FSU, des Commission Ouvrières Espagnoles...

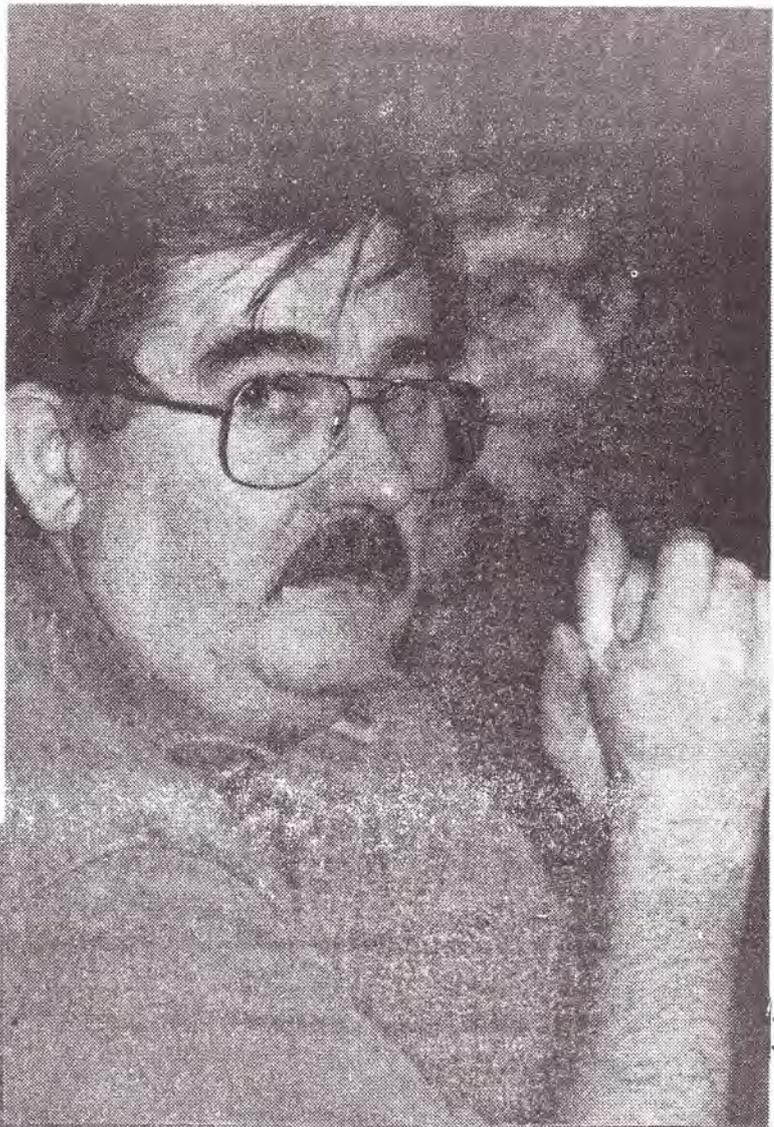
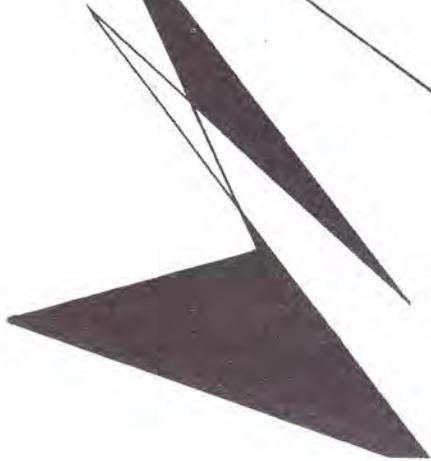
Hommage à Andrée MOAT

Nous voulons rendre ici un hommage à une militante qui vient de mourir le 13 novembre .
Andrée Moat avait 76 ans. Elle fut l'une des militantes qui ont participé à la construction du syndicat dans des conditions difficiles. Elle a été parmi les membres du Bureau National des premières années du syndicat après la scission de 1948 ; cela jusqu'à 1957. Ce syndicat qui ne s'appelait pas encore le SNTRS-CGT mais le SNPTA-CGT (Syndicat national des personnels Techniques et Administratifs). Au milieu des années 50 elle émigrait vers la Bretagne et plus précisément Roscoff. Elle poursuit une activité syndicale sans relâche jusqu'à son départ à la retraite en 1985. Communiste convaincue elle participe activement à la vie du PCF dans sa région. Elle menait son activité militante aussi bien dans la station Biologique de Roscoff que sur les quais du port parmi les marins. On m'a dit qu'après son départ à la retraite si on voulait la trouver il fallait aller sur le port. Ce fut d'ailleurs une de ces ballades qu'elle faisait tous les jours qui, au bout du compte, lui fut fatale.

Ceux qui l'ont connue se souviendront de sa silhouette très particulière en bleu de chauffe et en sandales. Il se souviendront également de son farouche attachement à la cause des travailleurs, de sa simplicité de sa générosité, de sa ténacité et aussi de sa franchise.

Il ne faut surtout pas oublier ces militants qui ont fait l'histoire du syndicat, notre syndicat.

Cette grande militante, personnalité si attachante, respectée de tous, a bien mérité que nous lui rendions hommage.



Rapport d'ouverture



Rapport d'ouverture

(complément oral au Rapport d'Activité 1993-1996)

par Jean Omnès au nom du Bureau National.

Au moment où s'ouvre ce congrès de grands dangers pèsent sur les travailleurs de ce pays. Les services publics sont remis en cause. L'emploi est menacé partout. Les libertés sont mises à mal. Il n'est pas de jour où l'on n'entende ou lise l'annonce de mauvais coups de toutes sortes.

L'attitude gouvernementale aujourd'hui est marquée par la brutalité et la portée des mesures prises et par le cynisme dans la façon de les annoncer. Le gouvernement et les directions ne cachent plus leurs intentions, ils affichent de plus en plus clairement la couleur.

Il suffit de lire leurs écrits, d'entendre leurs déclarations pour comprendre ce qui est le fond de la politique projetée. Qu'il s'agisse du privé ou du public les méthodes sont identiques.

Le projet de suppression de 40 000 emplois chez Renault et Peugeot, la restructuration des services publics, la transformation de fond des structures de recherche publique civile, répondent tous à un seul et même objectif : développer la "compétitivité des entreprises" comme ils disent. Cela devient le maître mot dans la bouche des ministres et des directions. La compétitivité à quel prix ?

Les conséquences de cette politique sont désastreuses pour les travailleurs. Elle se traduit par des suppressions d'emplois, des licenciements et des remises en cause de leurs droits.

Ceux qui sont au pouvoir aujourd'hui ne répondent, de façon exclusive, qu'aux aspirations des milieux financiers.

Les services publics menacés ...

Cette volonté passe par la déstructuration programmée des services publics, leur transformation en outils mis au service des entreprises voire, dans certains cas, leur suppression pure et simple.

C'est là le but essentiel de la Réforme de l'Etat. Le gouvernement répond par cette réforme aux injonctions de l'Union Européenne. Il s'agit de transférer une grande partie des services publics vers le privé, de diminuer le nombre de fonctionnaires et de remettre en cause les statuts et les droits collectifs.

Les organismes publics de recherche civile aussi

Un bouleversement de fond du CNRS est programmé. Le "trou" dans les finances de l'organisme aura servi d'électrochoc pour tenter de faire passer, par la force de l'argent, une modification en profondeur du financement des équipes.

Il s'agit de marginaliser le financement récurrent qui permet aux équipes de mener les recherches qu'elles se sont assignées, sous le contrôle a posteriori du Comité National. Il s'agit de piloter à travers les crédits incitatifs, sur appels d'offres, sur contrats. La caractéristique essentielle de ces modes de financement

est d'imposer les thèmes de recherche. Cette politique est précisée par les décisions annoncées au Conseil Interministériel sur la Recherche du 3 octobre dernier, qui fixent en particulier 7 thèmes prioritaires très incitatifs.

Ces 7 programmes prioritaires, qui s'imposent à tous les organismes de recherche, sont l'agro-alimentaire, les transports terrestres, l'industrie électronique, les technologies de l'information, la chimie de formulation, la recherche médicale, l'environnement et le cadre de vie, les sciences de l'innovation des produits et des procédés. Ils seront mis en place au niveau interministériel, sur la base d'une coopération avec les entreprises. Le Fonds de la recherche et de la technologie (FRT) servira principalement à cet objectif. Les EPST devront y affecter leur personnel et leurs moyens matériels. Ce que confirme le projet de mise en place de plus de 150 programmes CNRS : ces derniers se verraient affecter des crédits (moyens des labos) et des postes. Ce serait là une modification fondamentale du fonctionnement de l'organisme : les personnels seraient affectés aux projets et non aux laboratoires. Cela pour la durée du projet. Ce qui s'ajoute à l'instabilité des personnels affectés dans les UPRES-A.

Un encadrement strict des recherches...

La politique du gouvernement est résumée dans deux phrases du dossier de presse concernant le Conseil Interministériel sur la Recherche.

"certaines des priorités retenues par le lancement de quatre nouveaux programmes coordonnés, impliquent une coopération étroite des laboratoires publics entre eux et avec les entreprises et assurant aux moyens publics une forte démultiplication dans l'industrie".

"les sept priorités déjà identifiées seront traduites dans la stratégie des organismes de recherche, qui réserveront par redéploiement une partie de leurs crédits sous forme de programmes incitatifs et transcriront leur contractualisation avec l'État au sein des unités de recherche".

Ils ne peuvent être plus clairs !

Un bouleversement de fond...

Il n'est point besoin d'en dire beaucoup plus pour comprendre que la politique ainsi mise en place correspond à un bouleversement de fond des organismes de recherche publique civile ; bouleversement dans l'organisation de la recherche, la définition de sa politique, son financement et son évaluation. Elle induit aussi la mise en place d'une politique de redéploiement des personnels chercheurs et ITA ainsi que des moyens financiers des organismes.

Il s'agit d'un véritable dirigisme et d'un encadrement de toutes les activités de recherche : en dehors des sept grands programmes et de ceux concoctés par les directions, il sera difficile de développer des thèmes de recherche. Les orientations des organismes seront

soumises aux priorités définies par la technocratie ministérielle.

Il s'agit de mettre les moyens de la recherche publique à la disposition des entreprises. Ce qui permet à ces dernières de poursuivre leur désengagement en matière de recherche.

Des crédits en baisse...

Les moyens réels des laboratoires du CNRS chuteront de 7% en francs constants (hors "coefficient de sophistication") et les AP de 4,88%. Le CNRS, l'ORSTOM, le Cemagref et l'INED subissent la plus forte baisse, mais aucun EPST n'échappe au couperet : à l'INSERM, les CP diminuent de 6% et les AP de 2.7% et, respectivement, de 4,5 et 4% à l'INRIA. Même l'INRETS qui s'occupe des transports terrestres, thème prioritaire pour le gouvernement, supporte une baisse conséquente de crédits.

Du côté des directions on prépare le terrain car même si, parfois, apparaissent des points de friction avec le gouvernement, il y a accord sur l'essentiel. Il y a aussi une montée de l'autoritarisme à tous les niveaux.

Dans les trois mois qui viennent de passer, les déclarations ou actions des dirigeants des EPST sont révélatrices de leur volonté de mettre en place cette politique :

Monsieur Aubert, Directeur Général du CNRS, indique que *"le CNRS ne peut pas s'engager à remplacer tous les départs."* et ne méconnaît pas les conséquences de cette politique : *"si ça continue comme ça, dit-il, il y a bien des endroits où il y aura des dégâts. je ne suis pas pour des dégâts uniformément répartis, il faudra fermer certains endroits pour que les autres continuent à vivre"*. Il veut *"en finir avec la timidité des mesures prises jusqu'à maintenant pour inciter les départs"*.

Monsieur Griscelli, Directeur Général de l'INSERM, qui ne sera sûrement pas en désaccord avec son collègue, s'est singularisé récemment en prétendant remettre en cause le fonctionnement et les moyens du CAES de l'INSERM. Ce que la réaction unanime des organisations syndicales a permis de repousser.

Monsieur Souysy, Secrétaire Général du CNRS, indiquait, il y a peu, lors d'une réunion de directeurs de laboratoires, *"qu'il pourrait très bien se passer de leur concours pour la gestion du CNRS"*, s'attirant ainsi les foudres des directeurs de labos.

Un représentant de la Direction des Ressources Humaines déclarait, il y a quelques jours, devant les élus aux CAP du CNRS, que la direction *"allait multiplier les procédures de licenciements de chercheurs pour insuffisance professionnelle"*.

Les droits remis en cause ...

Le gouvernement dans son plan de réforme de l'Etat annonce la couleur : il faut lever tout ce qui est un frein à la mobilité. En clair il faut tenter d'annuler des garanties statutaires essentielles pour les travailleurs de la Fonction Publique.

Cela s'ajoute aux remises en cause concernant la Sécurité Sociale. La mise en place des dispositions du plan Juppé sont engagées aujourd'hui. Elles le sont avec le soutien actif de Nicole Notat, la secrétaire générale de la CFDT.

Les libertés aussi sont attaquées, directement par le gouvernement pour les sans papiers, avec les licenciements de militants syndicaux ou les expulsions

brutales des travailleurs en lutte dans leurs entreprises ; par la justice et ses abus de pouvoirs comme, par exemple, la peine d'emprisonnement et d'interdiction de chanter frappant le groupe NTM.

Cela alors que les fascistes du Front National, ou d'ailleurs, peuvent, en toute impunité, déverser leurs flots de haine, interdire des livres, s'attaquer aux acquis sociaux et culturels dans les municipalités qu'ils dirigent. Nous devons être en permanence sur nos gardes, et ne jamais considérer cette question comme secondaire.

L'emploi de titulaire en extinction ?

L'emploi est le point sur lequel l'attaque est la plus dure : le budget voté par l'Assemblée Nationale pour 1997 en témoigne. Dans les EPST c'est le CNRS qui est le plus touché avec 413 postes d'ITA et 100 postes de chercheurs supprimés, soit 1027 emplois de moins en 4 années. (827 ITA et 200 chercheurs).

Cela alors que les effectifs des non-titulaires sont en forte augmentation.

Les autres organismes sont aussi touchés : en 1997 l'INSERM perdra 26 postes, l'INRA 65, l'ORSTOM 15, l'INRETS 6, le CEMAGREF 10 et l'INED 2. Seul l'INRIA bénéficie de 2 créations d'emplois sans suppression. Le bilan pour les EPST en 1997 est moins 635 emplois. Dire que la situation est grave est un euphémisme.

Les conséquences de la politique du gouvernement et des directions sont évidentes : suppressions ou concentrations d'unités, redéploiement des emplois et des personnels, affectation pour des durées limitées de titulaires ou de non titulaires sur des programmes, aggravation de la charge de travail et abaissement sensible des possibilités de carrières et de promotions.

La riposte indispensable...

C'est tout cela que nous devons combattre sans relâche. Nous ne devons rien laisser passer : la moindre injustice, la moindre remise en cause des droits des travailleurs doit être combattue.

Pour cela diffuser des slogans ne suffit évidemment pas. Ce sont les actions concrètes qui permettent de déboucher sur des succès. Nous ne devons cesser de harceler les directions à tous les niveaux, les ministres et le gouvernement, en même temps que nous mobilisons pour des actions de grande envergure où les travailleurs de tous les secteurs d'activité doivent se retrouver.

Nous devons informer les personnels des dangers, débattre avec eux des objectifs et des modes d'actions et surtout les convaincre de l'impérieuse nécessité de l'action collective.

Si dans la dernière période mobiliser sur les questions de la recherche est difficile, cela ne doit pas nous conduire à nous désengager de ce type d'actions. Les manifestations du 17 octobre, après celles de la fin 1995, ont montré que les personnels chercheurs et ITA de nos organismes étaient capables de se mobiliser massivement.

Résister à la pression est vital...

Mais cela ne suffit évidemment pas, nous devons aussi faire preuve de notre capacité à faire agir les travailleurs

de toutes catégories pour imposer d'autres choix sociaux et économiques :

- une répartition radicalement différente des richesses de ce pays,
- une autre politique de recherche publique civile, qui réponde aux aspirations des travailleurs et non à celles des empires financiers ou industriels,
- des attributions budgétaires qui permettent aux organismes de recherche de mener à bien leurs missions, sans être bridés ou encadrés,
- un développement de l'emploi scientifique de tous niveaux, dans les EPST et dans l'Enseignement Supérieur,
- une amélioration des garanties statutaires, des carrières,
- un coup d'arrêt à la précarité, par l'intégration des personnels concernés dans les corps de titulaires.

La nécessité de l'organisation syndicale CGT

Nous considérons le développement de la CGT comme indispensable au développement de l'action, comme lieu d'élaboration collective des revendications et comme outil de la défense des intérêts individuels et collectifs de travailleurs.

Pour y parvenir, il n'y a pas d'autre moyen efficace que de développer, de faire vivre les sections du syndicat. Nous devons améliorer encore leur fonctionnement, créer les conditions pour la prise de responsabilités par le plus grand nombre d'adhérents.

Les trois dernières années ont montré un syndicat plus actif, plus présent sur le terrain, le seul qui reste implanté sur quasiment tout le territoire. De nouveaux militants commencent à prendre des responsabilités. Parmi les progrès du syndicat il y a aussi les résultats aux élections, un plus grand nombre d'adhésions cette année et la création de nouvelles sections (Nantes et INRIA Sophia Anti-polis).

Malgré les difficultés qui persistent nous devons continuer nos efforts dans le sens du renforcement du syndicat. C'est vrai, tout particulièrement, pour notre activité chez les chercheurs, chez les personnels administratifs et parmi les catégories C.

La vie dans la CGT...

A toutes les périodes nous avons eu comme souci de développer la CGT.

Nous prenons toute notre place dans la vie de la CGT, cela a été et c'est une volonté des militants du SNTRS, trop longtemps contrecarrée.

Aujourd'hui c'est possible. Les congrès de la FERC, de l'UGICT, de l'UGFF et de la Confédération dans les trois dernières années ont montré des évolutions importantes notamment en matière de pratiques syndicales, de conduite des débats, de relations entre les différentes instances de la CGT et sur l'analyse de la situation.

AINSI que je le disais plus haut, nous avons pris le parti, même aux heures les plus difficiles pour notre syndicat, de prendre toute notre place dans la vie de la CGT. Cela a été particulièrement vrai au cours des trois dernières années, au moment des différents congrès, où nous avons défendu nos idées. Lors de ces congrès récents nous sommes intervenus principalement sur la structuration et la pratique syndicale, le maintien de l'article 1 des statuts de la CGT, les questions de la recherche publique, l'emploi, l'avenir des services

publics et l'analyse de la Réforme de l'Etat. Il reste encore des divergences, mais elles n'empêchent pas de travailler ensemble.

Ce sera aussi le cas dans la mise en place et le fonctionnement du Collectif Recherche Confédéral, qui doit être un lieu de débats mais aussi d'initiatives pour que la Confédération CGT soit, enfin, présente sur le terrain de la recherche au sens large du terme (publique et privée). Par exemple, en faisant qu'elle s'exprime sur la politique nationale de recherche ou plus spécifiquement sur LURE et le projet Soleil ou d'autres sujets comme le programme REACTIF, en associant les camarades des EPST, des EPIC et des entreprises concernées.

En parallèle, la Branche Recherche de la FERC (syndicats CGT des EPST et de l'Enseignement Supérieur) a un grand rôle à jouer en prenant des initiatives de nature à aider à la mobilisation des personnels des EPST et de l'Enseignement Supérieur. Par exemple en élaborant ensemble un appel des syndicats CGT à la défense de la Recherche Publique et des personnels.

Ce travail dans le Collectif et la Branche Recherche n'empêchent pas, bien entendu, des initiatives bilatérales ou multilatérales entre organisations de la CGT sur des sujets précis.

L'organisation intercatégorielle CGT...

Nous ne concevons pas de SNTRS qui ne soit, à la fois, National et Intercatégoriel.

Le syndicat national nous semble être, encore aujourd'hui, le mode d'organisation le plus apte à la défense des personnels.

En même temps que nous oeuvrons au développement d'un syndicalisme intercatégoriel, il y a bien entendu nécessité de créer les conditions pour l'élaboration des revendications spécifiques et l'activité du syndicat parmi chacune des catégories. C'est le sens que nous avons donné à l'inscription dans nos statuts, il y a 3 ans, d'un Secteur Chercheurs. Il reste à le faire fonctionner concrètement.

Nous ne concevons pas non plus un SNTRS-CGT où s'installeraient des barrières plus ou moins étanches entre catégories. Notre histoire montre que c'est le syndicat tout entier qui en pâtirait.

C'est la raison pour laquelle nous insistons tant pour que les sections syndicales soient le lieu d'organisation et de décision au niveau local pour tous.

Nous avons la même attitude au niveau national il y a un seul organisme de direction pour tout le syndicat : la Commission Exécutive et le Bureau National qui en est issu. Direction dans laquelle doivent participer, à égalité de droits et de devoirs, les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens et les administratifs.

Le débat et la prise en compte des revendications spécifiques nécessitent que le syndicat prenne des initiatives concrètes. C'est ce souci qui a conduit le dernier congrès à créer le Secteur Chercheur. Il sera nécessaire de réfléchir aussi à la mise en place de groupes de travail concernant la situation et les revendications des personnels administratifs (qu'ils soient dans les corps administratifs ou techniques) et aussi des personnels de catégories C.

En matière de renforcement, si nous ne voulons pas en rester à un vœu pieux, nous devons prendre des initiatives vers les chercheurs (au niveau national et local) afin que ce débat sur le développement du

syndicalisme intercatégoriel dans le SNTRS-CGT, ne se résume pas uniquement à la résolution de la question de l'USCA.

Le possible dépassement de la division de la CGT dans notre secteur.

Lors du 21ème congrès du syndicat, paraphrasant Brecht nous espérons avoir résolu les problèmes de la montagne et être en mesure de nous lancer dans la résolution de ceux de la plaine. Il semble que nous soyons aujourd'hui dans la plaine.

Il semble qu'un processus de dépassement de la division de la CGT dans nos organismes puisse s'engager.

L'attitude nouvelle de l'USCA permet de l'envisager. C'est ce que révèle notre rencontre du 22 octobre et le courrier adressé par le bureau de l'USCA à notre Commission Exécutive.

Nous devons apprécier à sa juste valeur le pas fait par l'USCA et notamment le fait que, pour elle, le lieu de rassemblement des forces CGT dans nos organismes soit le SNTRS.

Nous avons dans les discussions abordé la question des pratiques syndicales et rappelé à l'USCA deux articles essentiels de nos statuts : l'article 2 concernant les sections du syndicat et l'article 19 instituant un Secteur Chercheur.

Notre congrès n'ayant pas à son ordre du jour de nouvelles modifications de statuts, c'est donc à partir de ceux existants que nous devons, avec l'USCA, entamer un processus de rassemblement des chercheurs et ITA de la CGT dans le SNTRS.

Comme les autres adhérents du SNTRS, les chercheurs doivent prendre leur place à tous les niveaux de responsabilités d'un syndicat que nous voulons effectivement intercatégoriel.

La lettre de l'USCA répond pour partie seulement à notre conception du syndicalisme intercatégoriel et à notre manière d'aborder le processus de rassemblement des adhérents de la CGT dans le SNTRS. Il faudra donc, au cours des discussions à venir, préciser les points de vue.

La Commission Exécutive de notre syndicat a proposé à l'USCA une démarche sur la base de l'activité des sections :

- nous proposons à nos sections d'inviter les adhérents de l'USCA aux réunions des sections du SNTRS,
- nous proposons aussi de programmer, dans les régions, des réunions de chercheurs adhérents à la CGT pour débattre de leurs revendications et de la mise en œuvre d'une activité spécifique.

Cette question n'est pas l'affaire des seuls chercheurs ; l'ensemble du syndicat est engagé dans la mise en place et le développement de l'activité effective du Secteur.

La question de l'unité...

Sur la question de l'unité des syndicats trois questions se posent : pourquoi ? comment ? où en sommes-nous ? Le pourquoi paraît évident, mais rappelons le tout de même : l'état d'éparpillement des forces syndicales conduit, pour mobiliser mieux et plus les personnels, au rassemblement des forces syndicales.

Concernant le comment ? Nous disons que l'unité ne doit pas être conçue comme une fin en soi, elle doit être un moyen de rassembler le plus largement les personnels sur des revendications précises et du plus haut niveau. Chacun gardant bien entendu son

indépendance. Nous devons réfléchir, à chaque fois, sur ce qui est le plus efficace pour mobiliser, sans en rabattre sur ce qui est essentiel dans nos revendications. Dans tous les cas nous devons nous exprimer et débattre avec les personnels sur nos positions et nos propositions.

Où en sommes-nous ? Dans la dernière période des reclassements s'opèrent dans les organisations syndicales. Nos relations avec le SNCS se sont nettement améliorées et nous constatons, dans l'analyse de la situation et dans les revendications, des expressions semblables.

Il n'en est pas de même avec le SGEN- CFDT CNRS qui a lentement mais sûrement évolué vers les positions de Notat (les méthodes ne leurs plaisent pas, mais ils sont d'accord sur le fond). La position du SGEN semble être à l'image de ce qu'a déclaré lors d'une réunion récente un de ses représentants "j'ai un mandat clair : freiner des quatre fers". Cette attitude crée cependant des remous importants dans cette organisation.

Nos relations avec le SNESup se sont aussi améliorées. Pour ce qui concerne FO, sa stratégie d'isolement dans notre secteur rend difficile un travail avec ce syndicat.

Le SNIRS quant à lui a beaucoup perdu dans les élections, ce qui semble le conduire à "gauchiser" son discours, donnant parfois l'impression de déborder le SGEN CFDT sur sa gauche.

Le "Syndicalisme rassemblé"...

Nous devons développer une activité pour aller vers le rassemblement des forces syndicales de notre secteur.

Comme nous l'exprimions au 45ème congrès de la CGT : "Cette idée, importante pour l'avenir même du syndicalisme, ne doit pas rester un effet de manche, une louable intention. Tous nous devons travailler, à tous les niveaux, pour aller vers cet objectif que nous approuvons" (...).

"Rester au constat de la division syndicale, (...), déplorer cette situation, ne suffit pas. Il ne faut pas se bercer d'illusions : nous n'aboutirons certainement pas à une seule organisation dans les mois qui viennent. Mais l'immobilisme - en ce domaine aussi - serait pire que tout. Nous avons la responsabilité de créer, dès aujourd'hui, les conditions d'un débat ouvert, ne masquant aucune question.

Les organisations de la CGT, leurs militants, doivent organiser ce débat, prendre des initiatives. Il y va de l'avenir du syndicalisme, de celui de la CGT elle-même".

Une initiative en ce sens pourrait être décidée par ce congrès, en direction des travailleurs de nos organismes, syndiqués ou non. Afin de débattre avec eux du syndicalisme, de son organisation, de la nécessité de rassembler les forces syndicales et de discuter des luttes à mener ensemble contre la politique actuelle.

Tous ceux qui veulent mener cette lutte de façon intransigeante ont leur place à la CGT, dans le SNTRS-CGT.

Ce congrès sera, n'en doutons pas, un moment important de la vie de notre syndicat, d'un SNTRS qui doit être celui de tous les personnels titulaires ou non.

La période difficile que traverse la recherche publique exige de notre part un effort sans doute sans précédent. Nous devons relever le défi qui nous est lancé par le gouvernement et les directions d'organismes.



Les votes du congrès

Rapport d'Activité

702 mandats dépouillés au congrès

642 pour

10 contre

18 abstentions

32 non exprimés (non transcription du vote en réunion de section en pour, contre et abstention).

Document d'orientation

54 pour

0 contre

1 abstention

Document revendicatif

54 pour

1 contre

0 abstention

Commission Exécutive

41 membres

Commission Financière et de Contrôle

3 membres

Tous ont obtenu 52 voix au minimum sur 55.

Bureau National

10 membres, proposés à l'unanimité par la CE :

Annick KIEFFER, Jocelyne LÉGER (Secrétaire Générale Adjointe), Sophie TOUSSAINT-LEROY, Jean-Pierre BAZIN, Philippe BOUYRIES, Michel COUSY, Marc DECASTER, André LABORIE, Jean OMNÈS (Secrétaire Général), Olivier PASCAULT.

Tous ont été élus à l'unanimité par le CSN.

...les instances élues

SNTRS - CGT

COMMISSION EXECUTIVE ELUE AU 22ème CONGRES DU SNTRS-CGT

NOM, Prénom	Age	Corps	Section	AD	Organisme	nombre de voix
ANDRIEU Jean-Louis	52 ans	IE 2	Lyon Université	7	CNRS	54
ANGLADE Alain	37 ans	A I	Orsay	4	CNRS	55
ARMENGAUD Michel	47 ans	IR 2	UPS Toulouse	14	CNRS	55
ATTALI Dominique	42 ans	SAR CE	Orsay	4	CNRS	54
AUDIN Jacques	50 ans	IE 2	Bordeaux	15	CNRS	55
BAOUZ Nor Eddine	29 ans	AJT 1	Michel-Ange	16	CNRS	55
<u>BAZIN Jean-Pierre</u>	57 ans	IR 1	Pitié-Salpêtrière		INSERM	55
BLANC Bernard	54 ans	IE 1	IRC Lyon	7	CNRS	55
BLANCK Monique	52 ans	IE 2	Strasbourg FAC	10	CNRS	55
BOUGNET François	53 ans	IE 1	Verrières le Buisson	5	CNRS	55
<u>BOUYRIES Philippe</u>	54 ans	IR 1	IAS Orsay	4	CNRS	53
BRAS-SCANDELLARI Monique	58 ans	IR 1	GLM Marseille	12	CNRS	55
COHEN Jeanine	52 ans	CR1	Géographie Paris	2	CNRS	54
<u>COUSY Michel</u>	49 ans	TCE	Orsay	4	CNRS	52
<u>DECASTER Marc</u>	58 ans	IE 2	Collège de France	2	CNRS	54
DELBACCIO Mireille	46 ans	IE 2	Parmentier Villejuif	3	CNRS	55
DESSEIGNET Guy	53 ans	TPN	Orsay	4	CNRS	55
ELIE NDIAYE Nadine	44 ans	SAR 3	Campus Michel-Ange	16	CNRS	55
FAUCONNIER Jacques	52 ans	IE2	Meudon Bellevue	5	CNRS	55
FITOUSSI Jean-Pierre	49 ans	IR 2	ESPCI Paris	2	CNRS	53
FOURNIER Irène	55 ans	IR 1	IRESKO Paris	1	CNRS	55
GUBERT Bruno	33 ans	AJ	UPS Toulouse	14	CNRS	55
<u>KIEFFER Annick</u>	50 ans	IR 2	IRESKO Paris	1	CNRS	55
KISTER Jean	39 ans	IR 2	Le Kremlin-Bicêtre		INSERM	55
<u>LABORIE André</u>	54 ans	A I	Meudon Bellevue	5	CNRS	55
<u>LEGER Jocelyne</u>	47 ans	IE 2	INIST Nancy	6	CNRS	54
MANDVILLE Gérard	52 ans	IE 1	Orsay	4	CNRS	54
MILLET Jacques	41 ans	T I	Rouen	19	CNRS	55
MORVAN Gilles	31 ans	IE 2	Strasbourg FAC	10	CNRS	55
MULLER Danielle	50 ans	IE 2	Gay Lussac Paris	1	CNRS	55
OLLIVIER François	34 ans	CR 1	Polytechnique Saclay	4	CNRS	55
<u>OMNES Jean</u>	47 ans	A I	Gif	4	CNRS	55
PAILHAREY Daniel	54 ans	IR 1	Luminy Marseille	12	CNRS	54
<u>PASCAULT Olivier</u>	27 ans	Doctorant	Gay Lussac	1	CNRS	55
PONCHEL Gérard	58 ans	IE 2	Lille	18	CNRS	55
ROSEMBERG Christine	47 ans	IE 2	Isolés Toulouse	14	CNRS	55
SALIGNIERE Guy	47 ans	TCE	Bordeaux	15	CNRS	55
SELVA Pierre	37 ans	IE 2	Bordeaux	15	CNRS	55
STEINMETZ Daniel	46 ans	IR 1	INP Toulouse	14	CNRS	55
<u>TOUSSAINT-LEROY Sophie</u>	39 ans	TCE	IRESKO Paris	1	CNRS	55
TROALEN Jean-Pierre	52 ans	T 1	Dijon	6	CNRS	55

. COMMISSION FINANCIERE DE CONTROLE

CLORENNEC Alain	66 ans	Retraité	Nice	20	CNRS	55
CHOISY Joël	54 ans	A I	Polygone Grenoble	11	CNRS	54
WANSTOK Frida	56 ans	A I	Pitié-Salpêtrière		INSERM	55

Les noms des membres du Bureau National sont soulignés.

Document d'orientation



Introduction**Le Capitalisme**

*... contre les peuples
... contre la paix...
... contre l'environnement*

La construction européenne : marché unique et régression sociale

*La transformation de l'Etat : de l'Etat souverain à l'Etat intégré
Vers l'insécurité sociale : non !*

Vers une récession de la recherche : non !

*Une recherche européenne au service de la compétitivité des entreprises
La recherche en France
Dans les entreprises : la rentabilité à court terme
La recherche publique : un désengagement
Le système public de recherche-formation : la contractualisation
Préserver un service public de recherche pour développer les connaissances et répondre aux besoins des populations : pour cela une condition nécessaire, la démocratie.*

Les organismes de recherche en question**Le CNRS**

*Le rôle structurant du CNRS dans la recherche est contesté
L'asphyxie budgétaire
Destructuration et pilotage
Contractualisation
Les instances démocratiques, un enjeu toujours plus actuel
L'emploi scientifique est sinistré
Les doctorants : pour un statut de stagiaire de recherche
Une politique de gestion des "ressources humaines" accompagnant la baisse de l'emploi*

L'INSERM

*Sur l'état de la Recherche Médicale
Les enjeux économiques et les enjeux de pouvoir*

Le Financement de la Recherche et la politique de recrutement

*Le financement
L'emploi
Les structures
Les 6 intercommissions
Le dispositif contractuel*

L'action sociale**Renforcer le syndicat CGT du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA**

*Un syndicat efficace pour la défense des travailleurs
Développer le syndicat
L'intervention nécessaire de chaque adhérent
Les adhésions
Les moyens
Aller vers un vrai syndicat intercatégoriel
La prise en compte des spécificités contre le repli catégoriel
L'activité internationale du syndicat
L'activité vers toutes les catégories
L'organisation des chercheurs dans le SNTRS
Un syndicat national*

Améliorer le fonctionnement du syndicat

*La démocratie
Les sections
Les régions
Les directions syndicales
Le Conseil Syndical National
Notre implantation dans la vie fédérale
Notre participation à l'activité interprofessionnelle CGT.*

DOCUMENT D'ORIENTATION

Introduction

Les luttes de décembre 1995, dans lesquelles la C.G.T. a joué un rôle important, ont montré la force de la solidarité et de la mobilisation. Les attaques contre la fonction publique ont dû être différées.

Le capitalisme...

La forme actuelle du capitalisme se caractérise par la course à la spéculation financière, la volonté de se libérer des freins à la circulation du capital et le recours à la concurrence la plus sauvage. L'homme devient une ressource consommable comme les autres, pour que fructifie ce système financier, imposé comme dogme universel.

Le libre accès à toutes les matières premières - y compris humaines- doit être assuré. Dans ce but, la relocalisation des activités productives se conjugue à la déréglementation sociale, créant des zones franches qui échappent à la législation sociale de l'Etat. Il s'ensuit un appauvrissement de populations de plus en plus nombreuses. Les revenus des 324 plus grosses fortunes équivalent aux revenus de 45% de la population mondiale.

Le discours sur la "mondialisation" de l'économie glisse sans cesse du constat à l'impératif : "l'économie se mondialise, mondialisons notre économie". Dans le sillage de cette "évidence", s'inscrivent les légitimations de la rigueur, la mondialisation nécessite la "compétitivité", cela suppose des sacrifices, dont l'abandon de conquêtes sociales "archaïques". Ce discours camoufle l'échange inégal et la loi du profit financier imposée par les grandes sociétés capitalistes à l'ensemble des économies de la planète, qui provoquent la détérioration de la situation des pays du Tiers-Monde, l'aggravation de la misère dans tous les pays, en même temps qu'ils s'en nourrissent. Le FMI, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et la dépendance alimentaire qu'ils suscitent en sont les armes.

S'y ajoute aujourd'hui un outil dont nous mesurons à peine les enjeux : la planétarisation de la communication qui passe par l'installation des "autoroutes de l'information". L'ampleur des marchés qui se développent sur fond de privatisation et de déréglementation, renforce le pouvoir du financier sur le pouvoir politique, et risque d'augmenter les capacités et les cadences des effets de la mondialisation du capitalisme.

On veut nous faire assimiler cette évolution, présentée comme inéluctable, à celle de "progrès". Cette manipulation s'appuie sur un brouillage idéologique qui n'est rien d'autre que de l'obscurantisme. Nous, travailleurs scientifiques, avons une responsabilité particulière dans la dénonciation de ces discours et dans l'élaboration d'autres voies qui se nourrissent d'un véritable progrès des sciences. Nous devons nous engager dans la diffusion des connaissances et des données scientifiques afin de permettre aux hommes de jouer pleinement leur rôle de citoyens. Les progrès scientifiques et techniques doivent profiter aux travailleurs du monde entier, sans exclusive. C'est pourquoi nous nous opposons à la privatisation croissante des connaissances et de la culture. Nous devons œuvrer à ce que les travailleurs des pays dominés puissent produire eux-mêmes des connaissances scientifiques et technologiques de haut niveau, afin d'assurer leur indépendance. De ce point de vue, le SNTRS-CGT a un rôle à jouer.

...contre les peuples...

La misère et l'humiliation fournissent le terreau de la montée de "violence" ou de "nationalismes" que le capitalisme a lui-même fabriqué. Renouveau de l'idéologie ouvertement raciste, apartheid rampants et agressions xénophobes, luttes de caractère ethnique ou nationaliste allant jusqu'à la "solution finale", intégrismes religieux feutrés ou radicalisés, servent les politiques répressives et autoritaires et sont la cause supplémentaire des violences faites aux populations.

Pour la C.G.T. chaque peuple doit pouvoir décider librement des orientations de son économie et de l'organisation de la vie sociale. L'annulation de la "dette" est une condition préalable au redressement des pays dominés. Nous devons œuvrer pour que chaque peuple ait les moyens

d'élaborer sa politique économique et sociale. Le développement des industries et des services doit garantir l'indépendance et la souveraineté de chaque pays de la planète. La production doit s'accroître non par transfert, mais par création d'implantations nouvelles afin de satisfaire les besoins de toutes les populations et d'en finir avec la misère et la domination.

La solidarité des travailleurs de tous les pays et au sein de chaque pays est plus que jamais une nécessité. Elle ne peut se réaliser sans que soit assurée l'indépendance des syndicats à l'égard des Etats, des partis et des employeurs. Une solidarité internationale sur des bases démocratiques véritables doit être reconstruite pour répondre à la mondialisation du capitalisme. Le SNTRS-CGT oeuvre pour développer des initiatives en ce sens, et tout particulièrement pour créer ou consolider les liens de solidarité entre les travailleurs scientifiques et permettre des avancées scientifiques qui répondent aux besoins des populations.

...contre la paix...

Des conflits armés de plus en plus nombreux naissent de l'exacerbation des tensions générées par le capitalisme lequel s'en nourrit tant sur le plan idéologique que financier.

La menace que représentent pour les générations futures la création et l'utilisation de matières radioactives à longue durée de vie en termes d'armement doit être reconnue. Des formes de production d'énergie propres, sûres et renouvelables, qui ne soient pas utilisables pour des destructions massives et n'empoisonnent pas l'environnement pour des siècles doivent être développées et mises en oeuvre. Il est techniquement possible de préparer progressivement un monde libéré des armes nucléaires. Les Etats, en particulier les puissances nucléaires, déclarées et de facto, doivent en avoir la volonté politique et prendre des mesures et des engagements précis en ce sens.

Un monde sûr et vivable pour toutes les générations futures exige l'éradication de tous les armements, en particulier chimiques, bactériologiques et nucléaires, ainsi que la réparation des dommages à l'environnement et des souffrances humaines qu'elles provoquent.

Le SNTRS-CGT appuie les propositions suivantes, avancées par l'appel 2000 : élimination progressive de toutes les armes nucléaires selon un calendrier défini, dès maintenant, engagement de ne pas utiliser ni menacer d'utiliser les armes nucléaires, signature d'un traité d'interdiction des Essais Nucléaires total et volonté affirmée d'empêcher le développement d'armes nucléaires par un Etat quel qu'il soit ; cessation de la production et du déploiement de nouveaux systèmes d'armements nucléaires, retrait et démantèlement des systèmes d'armes nucléaires, interdiction de la production et du retraitement militaire et commercial de toutes matières radioactives utilisables pour des usages militaires, établissement d'un registre international de toutes les matières radioactives utilisables pour des usages militaires, interdiction de la recherche, de l'élaboration, du développement et des essais en laboratoire y compris les explosions hydrodynamiques non-nucléaires et les simulations informatiques ; soumission des installations militaires, de tous les laboratoires nucléaires militaires et de toutes les matières radioactives utilisables pour des usages militaires à un contrôle international et fermeture de tous les sites d'essais nucléaires ; création de nouvelles zones dénucléarisées ; reconnaissance de l'illégalité de la menace ou de l'utilisation des armes nucléaires ; création d'une agence internationale de l'énergie pour promouvoir et soutenir le développement de sources d'énergie renouvelables et sûres pour l'environnement ; participation des citoyens à la planification et au suivi du processus d'abolition des armes nucléaires.

Un monde libéré des armements est une aspiration commune de l'humanité. Cet objectif ne peut être atteint si un traité de non prolifération autorise un petit groupe d'Etats à conserver leurs armes nucléaires. Notre sécurité commune exige l'élimination complète des armes nucléaires. Le SNTRS-CGT, avec la C.G.T., fait sien l'objectif d'abolition définitive et inconditionnelle des armes nucléaires comme de toutes armes d'extermination et il s'engage pour la conversion de l'industrie d'armement en industries civiles. Dans le domaine qui est le sien, il défend une recherche scientifique au service de la paix et du progrès social.

...contre l'environnement.

La protection de notre patrimoine "Terre" est fondamentale pour la survie de l'homme. L'exploitation inconsidérée de la nature et l'absence d'une préoccupation de gestion à long terme des Etats, a amené des gâchis considérables et des destructions sévères (pollution, désertification, disparitions d'espèces, atteintes à des structures naturelles non reproductibles etc.). La prise de conscience que ce patrimoine déjà largement entamé, a des limites, implique d'élaborer rapidement et collectivement d'autres formes de développement et par conséquence de nouveaux modes de production.

Le gaspillage inconsidéré des ressources naturelles met en péril notre planète et la survie des générations futures. Il devient urgent de prendre en compte la nécessité d'une exploitation

raisonnée de l'environnement qui en préserve les richesses, en développant des coopérations internationales pour une gestion prévisionnelle de toutes les ressources naturelles. Les travailleurs scientifiques doivent mettre en oeuvre des thématiques et des programmes de recherche qui intègrent les aspects écologiques, économiques et sociaux du développement des groupes humains et de leurs activités productives.

La construction européenne : marché unique et régression sociale

L'Europe, du traité de Rome à celui de Maastricht, découle de la double volonté de créer un espace de libre-échange et de libre circulation du capital et d'élaborer une Europe politique, de type fédéral. Cette double démarche se manifeste dès les premiers pas de la construction européenne. Les premiers traités (charbon-acier, Euratom, CEE) organisent l'espace économique du marché commun et créent les conditions de gestion et de décision qui prendront de plus en plus de place.

Le traité sur l'Union Européenne signé à Maastricht renforce ces tendances. Au plan économique et social, il codifie les règles ultra-libérales du marché unique et prépare le passage à la monnaie unique à travers les critères économiques dits de convergence et dont les caractères principaux sont les attaques contre les acquis sociaux et contre le rôle de l'Etat dans la régulation économique des marchés. Le secteur public, et particulièrement le secteur public français qui a souvent su conjuguer efficacité économique, innovation technologique et avancées sociales, est en ligne de mire permanente des institutions européennes.

Au plan politique et institutionnel, le Traité accroît le primat de l'Europe sur la souveraineté nationale. Même si elles restent dans le champ de la coopération intergouvernementale, la politique étrangère et de sécurité commune et la Coopération judiciaire et policière sont les piliers fondamentaux de la construction maastrichtienne et sont appelées à rentrer dans le champ communautaire. Le système décisionnel, fondamentalement non démocratique, reste très obscur et le poids relatif des Etats, de la Commission et du Parlement Européen fait l'objet de rapports de force permanents qui ne facilitent pas une compréhension des enjeux par les citoyens.

Les développements les plus récents (organisation autour du "noyau dur") montrent clairement que les actuelles perspectives européennes se traduiront par la domination d'un pôle allemand et la mise à l'écart des "petits pays" des instances principales de décision. Dans ces conditions la volonté d'intégrer, à tout prix et dans des conditions léonines, les petits pays d'Europe Centrale et orientale ne conduira qu'à la mise en concurrence des travailleurs à travers l'Europe.

On voit le prix à payer par les populations pour ce type de construction : diminution des "coûts du travail", préconisée par le Livre Blanc de Jacques Delors, démantèlement et privatisation des services publics, diminution des dépenses publiques conduisant à la remise en cause de la protection sociale. On trouve ici les mêmes caractéristiques que celles de "l'ajustement structurel" pour les pays en développement ou de la "thérapie de choc" pour les pays d'Europe centrale et orientale. C'est tout le sens de la "mondialisation".

Le capital s'étend à de nouveaux domaines jusqu'alors pris en charge par les Etats : la santé, l'éducation, les connaissances, la culture, les services à la population, sont livrés à la logique marchande. Le prix à payer est lourd : mise en jachère des terres, dévitalisation des systèmes industriels nationaux, destruction des services publics, stagnation de la croissance et récession économique, accroissement des déséquilibres, aggravation du chômage, destruction des conquêtes sociales, baisse du prix du travail...

A l'opposé de cette construction, il faut une autre construction européenne pour favoriser le renforcement des droits sociaux, les nécessaires coopérations économiques intra-européennes et Nord-Sud et la sécurité collective des peuples. Le SNTRS-CGT doit œuvrer à construire des actions syndicales communes pour préserver les droits conquis dans chaque pays et conquérir des droits communs. Il s'agit d'opposer de véritables contre-propositions des salariés d'Europe à la construction régressive imposée par les gouvernements.

La transformation de l'Etat : de l'Etat souverain à l'Etat intégré

Les critères de Maastricht s'imposent comme une règle à laquelle chaque Etat doit se plier, camouflant qu'ils ont été élaborés par nos gouvernants pour permettre le développement sans entraves du capital. Dans cette perspective, la mission de service public est abandonnée, les fonctions de régulation et de réglementation sociales sont limitées et la fonction publique réduite aux fonctions régaliennes de l'Etat : la police, l'armée, la justice et la diplomatie. En France, le projet de réforme de l'Etat marque une étape décisive dans ce sens. Il ne s'agit plus ici d'une simple régionalisation, mais d'une véritable redéfinition du rôle et des prérogatives de

l'Etat qui poursuit les réformes déjà engagées ou proposées (rapport Picq, plans de modernisation des ministères, rapport Blanc pour le 11ème Plan, etc.). Dans cette perspective, le gouvernement privatise directement ou indirectement (par abandons de services) des services publics ou des entreprises du secteur nationalisé (télécom, Renault) ou encore des activités en relevant. Il accélère la déconcentration, déjà entamée par les gouvernements précédents, des organes et instances étatiques tout en centralisant de manière renforcée la responsabilité politique de définition des priorités et le contrôle technocratique de leur mise en oeuvre. Pour cela, le principe de subsidiarité, conjugué à l'arsenal juridique classique qui règle les échanges sur un marché est introduit dans le domaine de compétence de l'Etat : contractualisation des rapports institutionnels, administratifs et individuels avec les instances politiques de direction de l'Etat, évaluation et contrôle rigoureux par celles-ci de son application. Ceci se traduit par exemple au niveau du CNRS par un redéploiement des personnels des laboratoires vers l'administration centrale et par la mise en place d'un contrôle de la gestion financière et humaine des laboratoires par les administrations régionales.

Les moyens les plus coercitifs sont utilisés pour drainer les capitaux vers la spéculation : réduction du déficit budgétaire de l'Etat (à 3%, il est en moyenne de plus de 4% dans tous les pays industrialisés), transferts des aides publiques au bénéfice exclusif des entreprises, diminution sévère du nombre de fonctionnaires (y compris ceux engagés dans les fonctions régaliennes de l'Etat) et de leur rémunération, mise en cause du statut et des garanties salariales et sociales, indirectement - par l'explosion des formes précaires d'emploi et l'utilisation abusive de la main-d'oeuvre juvénile sous couvert de formation et de qualification -, ou directement par la mise en cause du statut de la fonction publique. Ceci génère une crise profonde du financement public qui alimente en retour la régression sociale.

Le statut de fonctionnaires répond à la nécessité de disposer, pour garantir la mise en oeuvre des décisions de l'Etat, d'un personnel stable, formé, qualifié, indépendant des intérêts particuliers, au service de l'intérêt collectif. Il est désormais un frein à l'application de la réforme et à l'extension des critères marchands au domaine public.

Le Plan Juppé constitue une attaque de front contre la conquête essentielle qu'est la Sécurité Sociale fondée sur le salaire différé. Ce plan vise explicitement à la fiscalisation du financement de la Sécurité Sociale et au rationnement des soins. Il est une étape vers la mise en place des systèmes privés pour la couverture maladie aussi bien que pour les retraites.

Le droit à l'éducation, à la santé, au logement, au travail et aux transports sont inscrits dans la constitution. Une des missions premières de la Fonction Publique d'Etat doit être d'agir pour le respect et l'application de ces droits sur tout le territoire, sans discrimination de sexe, d'âge ou de nationalité. Ce droit ne peut pas être garanti par le secteur marchand qui obéit aux règles du profit. La fonction publique doit répondre aux besoins de la population, des citoyens et des usagers. Son personnel doit disposer des moyens et des conditions qu'exige l'application de ces droits. Pour la C.G.T., le statut de fonctionnaire est le meilleur garant de la laïcité de l'Etat et de l'égalité en même temps qu'il assure des conditions de rémunérations et d'exercice des missions décentes.

La C.G.T. entend préserver la qualité d'un service dont l'unique finalité doit être la poursuite de l'intérêt collectif et l'égalité d'accès de tous à l'ensemble des services socialement nécessaires. La C.G.T. entend aussi en préserver le caractère laïque, entendu au sens d'indépendance à l'égard de tout groupe de pression comme de considération de rentabilité financière. Le SNTRS propose avec les fédérations C.G.T. de fonctionnaires l'égalité d'accès aux services et aux emplois publics, la transparence, la démocratie, l'écoute et le respect des droits des citoyens, la prise en compte de leurs besoins collectifs, un aménagement harmonieux du territoire et du cadre de vie qui ne déstructure pas une région et ne creuse pas les inégalités géographiques, un développement des établissements publics et des moyens qui leur sont consacrés pour remplir leurs missions.

Vers l'insécurité sociale : non !

Les attaques contre les droits et les garanties collectives se multiplient. Le salaire différé est diminué, les "coûts" liés au travail, sont transférés progressivement des employeurs vers l'Etat et les salariés (charges "sociales", allocations familiales, coût d'insertion de la main-d'oeuvre...). L'inégalité d'accès aux soins médicaux selon la situation de fortune est fortement aggravée. Hormis la Fonction Publique et certains services publics (tels l'EDF, la SNCF, etc.), les retraites ne sont plus indexées sur l'évolution des salaires mais sur l'indice officiel des prix à la consommation, la durée des cotisations est allongée et les pensions calculées sur les 25 et non sur les 10 meilleures années. Au nom du "partage du travail", le temps de travail est annualisé, les salaires nets sont diminués. L'introduction de la flexibilité généralise les horaires atypiques (travail de nuit, travail de dimanche, plages horaires étendues) pour le plus grand profit des

patrons qui, ainsi, obtiennent à bon compte des gains de productivité non négligeables au détriment de la santé et de la vie familiale des salariés. Le gouvernement poursuit ses attaques contre le système de protection sociale fondé sur la solidarité et la répartition (sécurité sociale, retraite...) et contre les services publics (SNCF, télécom, etc.). Le droit à l'éducation et l'égalité face à l'enseignement sont abandonnés par l'individualisation croissante des cursus via le choix des options et la mise en concurrence des établissements.

Une part grandissante de la population est exclue de l'activité productive. La paupérisation est recréée. Le principe du droit au travail est bafoué, le non-paiement de la force de travail est légalisé. Un quart des ménages ont connu le chômage ces deux dernières années, un actif sur cinq seulement a trouvé un emploi à durée indéterminée et de plus en plus longue et difficile est pour les jeunes l'entrée sur le marché du travail.

Dans ce contexte les travailleurs étrangers sont menacés par des mesures réglementaires vexatoires et répressives et par la restriction abusive des conditions d'accueil. Ces travailleurs sont partie intégrante de la classe ouvrière ; toute attaque contre eux doit être considérée comme une attaque contre l'ensemble des travailleurs et comprise comme une tentative de division. A partir des discours et des pratiques racistes, les droits de l'homme les plus élémentaires sont bafoués, l'asile politique est refusé, le droit du sang est réinstauré. L'accès à la nationalité française est soumis à des conditions restrictives à travers des critères inacceptables. Les travailleurs exploités dans la clandestinité ne trouvent que les " charters " au terme de leur lutte pour régulariser leur situation.

En France comme ailleurs les moyens idéologiques d'aliénation de la population sont mobilisés pour tenter d'imposer cette politique sans révolte sociale coûteuse pour le capital, en particulier les médias. Les tentatives pour obtenir le consensus et l'intégration des organisations syndicats se multiplient.

Pour la C.G.T. et le SNTRS, la lutte contre le plan Juppé et pour le retrait des plans de destruction de la Sécurité Sociale restent d'actualité. Il est plus que jamais nécessaire de répondre aux besoins sociaux. Le plein emploi, et donc l'éradication du chômage, en est une condition préalable. Le travail est un droit inscrit dans la constitution, il doit être respecté ; il est le garant de l'indépendance et de la liberté de chacun. Les droits des étrangers doivent être respectés, l'accès à la nationalité française assoupli. Le racisme est un crime reconnu comme tel dans la législation française. La loi doit être appliquée.

Vers une récession de la recherche : non !

Le développement du capitalisme s'est appuyé sur une progression considérable des savoirs scientifiques et des techniques qu'ils ont produites. L'élargissement des connaissances et l'investigation de nouveaux domaines ont été considérés comme un investissement productif de long terme nécessaire. Le capitalisme s'inscrivait alors dans la durée. Cependant, la recherche a un coût. Comme tous les autres secteurs de la société, la recherche scientifique subit les effets ravageurs de la dynamique du capital - fondée sur la compétitivité, la fluidité et la rentabilité à court terme - qui se substitue à celle de la connaissance. La recherche est désormais une marchandise, non un investissement. Aussi, dans tous les pays, la part du PIB consacrée à la recherche-développement tend-elle à stagner ou à régresser : entre 1991 et 1994 le rapport DIRD/PIB¹ est passé de 2,84 à 2,72 aux Etats-Unis, de 3,16 à 2,18 en Grande-Bretagne, de 2,86 à 2,72 en Allemagne, de 2,61 à 2,48 au Japon, alors qu'en France elle stagne autour de 2,4%. Une part de cette stagnation est due à la baisse des investissements dans la Recherche-Développement militaire aux Etats-Unis comme en France - avec un décalage dans le temps.

Une recherche européenne au service de la compétitivité des entreprises

La recherche et le développement technologiques sont entrés dans le champ de compétences communautaires avec l'Acte Unique en 1987. Toutefois des actions de recherche ont été menées et financées par la CEE dès les années 70. L'Acte Unique codifie les conditions de mise en oeuvre d'une recherche communautaire et reste le support juridique des premiers programmes-cadre. La philosophie en est exprimée par l'article 130F : "La Communauté se donne pour objectif de renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie européenne et de favoriser le développement de sa compétitivité internationale". Sont éligibles

¹ DIRD : Dépense Intérieure de Recherche Développement.

aux programmes de recherche communautaire "toute structure publique ou privée ayant son siège dans la Communauté" (par exemple IBM-France ou Mitsubishi-UK!).

Le Traité de Maastricht modifie sensiblement les données dans la mesure où, tout en conservant les objectifs de développement de la compétitivité industrielle, il donne aussi à la recherche la fonction d'accompagnement de l'ensemble des politiques communautaires, en particulier une fonction régulatrice. Il ajoute en effet au texte précédent : " ainsi que de promouvoir les actions de recherche jugées nécessaires au titre d'autres chapitres de ce traité ". La recherche devient dans cette perspective un instrument politique de compétitivité et un instrument d'intégration, de " cohésion économique et sociale " : toute action de recherche financée par la Communauté doit désormais rentrer dans le programme-cadre. Dans cette optique, les programmes de technologie industrielle ou les recherches finalisées marquées par la grande industrie (avion du futur, multimédias, voiture propre, vaccins) qui n'impliquent que quelques Etats membres sont privilégiés.

A cette fin d'intégration se sont mis en place le programme formation et mobilité des chercheurs ainsi que les programmes qui impliquent la constitution d'équipes européennes. De ce point de vue, les actions de la communauté ont resserré les réseaux européens de chercheurs, favorisé les collaborations à des programmes communs, et permis des confrontations nouvelles. Dans l'état actuel, les programmes de recherche européens sont élaborés pour servir la politique communautaire. L'évaluation des projets et l'attribution des moyens s'effectuent de manière discrétionnaire, selon des pratiques de " lobbying ".

L'élaboration des orientations politiques, le choix des programmes, projets et financements d'opérations de recherche doivent se faire dans la transparence et faire l'objet d'évaluations par des instances composées de représentants élus des communautés scientifiques des différents pays européens.

Les grands outils nationaux doivent être développés en complémentarité avec une participation à des programmes internationaux. Les outils existants doivent être améliorés et non démantelés au profit d'outils "internationaux". Les structures publiques de recherche doivent être mieux réparties sur le territoire national sans désintégrer les structures existantes.

Le développement d'une politique scientifique et technique appelle nécessairement un renforcement des structures nationales de Recherche : aucune coopération mondiale, européenne ou régionale ne peut réussir pleinement si elle ne s'appuie pas sur une base nationale solide capable d'élaborer une politique cohérente et indépendante qui harmonise les efforts effectués à tous les niveaux.

La recherche en France

La stagnation de l'effort national de recherche concerne le public comme le privé. Dans le privé, cela conduit à des transferts d'une partie de la recherche industrielle finalisée vers les organismes publics de recherche, et d'une intervention directe des entreprises dans l'élaboration des programmes de recherche des laboratoires publics et dans leur financement. Dans le secteur public, cette stagnation permet une redéfinition du rôle et des missions du système public de recherche qui doit, dans ce contexte, être piloté de plus près pour assurer le transfert, rapide et prioritaire, des connaissances vers le secteur marchand.

La recherche française se caractérise depuis un demi-siècle par une forte implication de l'Etat à plusieurs niveaux :

- la recherche dans son ensemble est largement financée sur fonds publics (49% des dépenses intérieures) ;

- une part significative de la recherche industrielle est financée sur fonds publics (19% en 89). Les trois-quarts proviennent de contrats militaires, le 1/4 restant étant composé des soutiens aux actions de recherche civile des entreprises ;

- l'Etat prend directement en charge l'exécution de la recherche, par la recherche universitaire, les EPST et le rôle majeur de la recherche militaire ;

- comme dans d'autres pays, la participation caritative pèse dans le financement, donc les orientations de la recherche, en particulier dans ce qui concerne la santé : 1F donné pilote ainsi 8F de recherche publique.

Dans les entreprises. : la rentabilité à court terme

Tant en termes de personnels que de dépenses (qui sont 7 fois moindre qu'aux USA, d'un tiers inférieur à l'Allemagne, de 3,5% inférieurs au Japon), la contribution de l'industrie à l'effort de recherche continue d'être insuffisant : les entreprises françaises participent pour 1,5% du PIB, contre en moyenne 1,9% dans les principaux pays développés. Si leurs dépenses de recherche se sont accrues de 4,7% par an depuis 72, on observe un ralentissement depuis 90. Entre 1994 et 1995, la dépense intérieure de Recherche-Développement des entreprises a baissé de 1,2%.

La recherche effectuée par les entreprises reste très concentrée sur six secteurs industriels (construction automobile, électronique, aéronautique, pharmacie, chimie et énergie) qui regroupent 72,5% du potentiel. Quatre d'entre eux sont liés au militaire. Elle concerne par ailleurs surtout les grandes entreprises et peu les moyennes ou petites.

Les diverses mesures fiscales (crédit d'impôt-recherche) conduisent à transférer le maximum de crédits publics aux entreprises. Le crédit impôt recherche en est l'illustration. Entre 1983 et 1993, le crédit d'impôt a représenté un cadeau de 25 milliards de francs. Il a été de 3,9 milliards en 1995. Cette somme représente 12.000 fois le salaire annuel moyen au CNRS, toutes cotisations et taxes patronales comprises. Comme dans d'autres secteurs de l'activité socio-économique, ces mesures sans contrôle a priori ou a posteriori ne servent qu'à transférer les charges du capital sur le budget de l'Etat et donc sur les revenus du travail.

Les entreprises n'investissent dans la recherche que pour aboutir rapidement à des produits rentables à très court terme. C'est tout le système de recherche qui est touché par ce processus en cascade : dès lors que la recherche industrielle privilégie le développement technique, la recherche fondamentale doit être davantage finalisée et tournée vers des solutions industrielles. Les entreprises sous-traitent ainsi aux organismes publics 3% de leur budget de recherche en 1990 (0,9% en 1984), soit en valeur un montant comparable aux subventions d'Etat qu'elles perçoivent. Ainsi l'Etat intervient de plusieurs manières auprès de la recherche industrielle, indirectement par le crédit-d'impôt, directement par les subventions (21% des budget Recherche-Développement des entreprises viennent des subventions d'Etat) et par la mise à disposition des capacités des centres publics de recherche.

Les conséquences sont néfastes à terme. La part du budget que Thomson par exemple consacre à la recherche est tombé de 8 à 6% et l'accent est mis sur des applications rapidement commercialisables. Le personnel est précarisé. La même logique conduit Roussel Uclaf à abandonner la production des médicaments destinés à des populations peu ou pas solvables (maladies tropicales ou Sida en Afrique par exemple) ou à préconiser la fermeture de ses laboratoires de recherches centrés sur la production de nouveaux traitements de maladies rares, ou encore insuffisamment rentables face à la concurrence.

Une politique de recherche industrielle doit s'appuyer sur un investissement important des entreprises qui doivent rendre compte de l'utilisation des fonds publics. Le crédit d'impôt-recherche est inefficace et totalement détourné. Le SNTRS-CGT demande sa suppression et la restitution des 28,9 Milliards de crédit d'impôts accordés entre 1983-1995.

La recherche industrielle doit être tournée vers les besoins de la population, et non vers le profit immédiat. Elle doit investir de manière ambitieuse dans la recherche et la formation. L'interface entre la recherche publique fondamentale ou finalisée et la recherche industrielle doit être assurée dans le respect des missions du service public. Le SNTRS-CGT s'oppose à privatisation des connaissances et au bradage du secteur public de recherche qui doit conserver une place prépondérante dans le développement de la recherche fondamentale et initier des recherches finalisées dans de multiples domaines. Il revendique que toute connaissance appartienne au patrimoine public et que toute technologie revienne à ce patrimoine au bout d'un certain temps. La recherche fondamentale n'est pas une marchandise.

La recherche publique : un désengagement

La recherche publique est constituée des universités, des établissements publics de recherche (EPST), des établissements publics industriels (EPIC) et des centres techniques industriels. Parmi les moyens dont la France dispose pour la mise en oeuvre de sa politique de recherche, les établissements publics (8 EPST et 9 EPIC) représentent la part la plus importante : 50% de la part du budget consacré à la recherche publique, 60% de celui de la recherche civile.

Avec 5,7 chercheurs pour 100 actifs en 1992, la France reste loin derrière les USA (7,6), le Japon (7,8) ou l'Allemagne (6,1). Le personnel de la Recherche-Développement s'élève à 146.680 personnes équivalent en temps plein dont 77.512 chercheurs (en Allemagne par exemple le personnel du secteur public de recherche, soit Etat et Universités compte la même année 178.100 personnes en équivalent temps plein dont 99.500 chercheurs).

Le mouvement de mise à disposition du service public aux intérêts marchands d'un côté, à ceux du pouvoir politique de l'autre renforce l'autoritarisme, favorise le clientélisme, réanime le clivage EPST/Université, affaiblit l'autonomie des établissements, mène au pilotage des organismes et à la volonté de réduire leur nombre. Il déstructure le service public de recherche qui subit d'un côté les contraintes de la politique gouvernementale de réduction des déficits budgétaires, et de l'autre la transformation profonde de l'Etat dont la réforme doit être achevée à la fin de l'année.

Les conséquences de ces détournements sont lourdes. Les centres techniques sont réduits au rôle de prestataires de service dans le domaine de la veille technologique et de la formation. Des centres ministériels de recherche, tel le CERC sont brutalement supprimés, sans qu'il soit

nécessaire de publier officiellement la décision ni de la justifier, parce que leurs productions, de qualité scientifique incontestée, sont politiquement dangereuses. Les organismes de recherche sont ligotés par la contractualisation et autres contrats d'objectifs, limités dans le temps, sur des critères d'ordre économique. Les scientifiques perdent la maîtrise des orientations. La définition de la politique est effectuée directement au niveau ministériel. Les EPST deviennent agences de moyens. Le statut est attaqué.

La soumission des dirigeants, politiques ou industriels, au primat du marché met en danger les conditions de vie et la santé de la population, détériore notre environnement, en même temps qu'elle dévoie la recherche fondamentale. Après l'affaire du sang contaminé, la crise de la vache folle est significative à cet égard. Les exportations suspectes ne sont pas arrêtées : les intérêts économiques des éleveurs et des industries agro-alimentaires mériteraient de prendre des risques avec la santé de la population. La priorité accordée à la rentabilité immédiate, aux recherches rapidement brevetables par les entreprises, aux filières agro-alimentaires a contraint l'INRA à abandonner les recherches sur les prions, privant la communauté scientifique de l'accumulation nécessaire à tout progrès des connaissances, dans ce domaine. C'est dans l'urgence que les scientifiques sont sommés de reconstituer le tissu de la recherche, avec obligation de résultats.

Les trusts pharmaceutiques américains exercent une pression sur la recherche en génétique de façon à en privatiser les résultats (séquençage du génome humain) car ils sont la clé des médicaments de demain. Dans la recherche du profit, ne seront étudiés que les médicaments susceptibles d'être achetés par les malades, ce qui exclut les pays pauvres par exemple. Les 3/4 de l'Afrique n'offrent pas un débouché rentable à ces firmes qui choisiront les recherches sur le vieillissement plutôt que sur les maladies tropicales.

Pour le SNTRS-CGT, la recherche fondamentale doit être préservée et développée ; ceci suppose de garantir l'autonomie et l'indépendance de la recherche publique qui seule peut mener à bien cette mission. La programmation sur le long terme doit être assurée, tant au niveau budgétaire par des crédits récurrents qu'au niveau de l'emploi par un personnel stable qui assure la continuité des domaines de recherche, l'accumulation et la transmission des connaissances. C'est une des raisons de notre attachement au statut.

Le système public de recherche-formation : la contractualisation

L'Université est l'un des grands pôles du système public de recherche français. Si la mission première de l'Université reste l'enseignement, la qualité de celui-ci, en particulier la formation doctorale, doit s'appuyer sur des laboratoires de recherche de qualité, dans lesquels oeuvrent les enseignants chercheurs.

L'autonomie des Universités est renforcée. La "coopération" entre les collectivités locales, les milieux professionnels et les centres de formation et de recherche vise d'abord l'assujettissement du système supérieur de formation et de recherche à l'environnement politique, économique, social et culturel.

Cette politique risque à terme de mener à l'abandon des diplômes nationaux et donc d'une certification universelle des niveaux de savoir. La hiérarchisation des diplômes pour un même cursus selon les lieux de formation est clairement préconisée. L'alternance est développée. Il s'agit de casser les systèmes collectifs et nationaux de définition des savoir et savoir-faire pour chaque niveau de qualification et, en conséquence, de faire voler en éclats les grilles nationales et négociées de qualification, dont le statut de la fonction publique et celui particulier des EPST.

L'explosion des effectifs étudiants est la principale caractéristique de l'Université française dans ces dernières années : l'enseignement supérieur public comptait 1.929.651 étudiants en 1995-96, toutes filières confondues (1.0181.108 en 1980-81) dont 1.415.302 dans les Universités. Les écoles d'ingénieurs comptent 71.273 étudiants. Le taux d'accès au second cycle (57,3% en 1995-96), marque à la fois, de manière contradictoire, une tendance à la poursuite d'études des jeunes issus des filières technologiques courtes (DUT, mais aussi BTS) et masque le fort taux d'échec dans les premiers cycles universitaires. L'enseignement supérieur fournit 52,2% de l'ensemble des flux de sortie du système éducatif en 1993 (27,5% en 1981). Cette augmentation traduit une aspiration de promotion sociale, mais elle résulte également de la pression du chômage.

Les ministères successifs ont pratiqué une politique d'économies tant en termes de budget, d'équipements que d'emplois. Pour ne pas créer le nombre de postes nécessaires, les charges statutaires d'enseignement des enseignants-chercheurs ont été augmentées. Les heures complémentaires de plus en plus massivement utilisées ont été rendues quasi statutaires par la création de la prime d'enseignement : ainsi le statut d'enseignant-chercheur a volé en éclat. La précarisation a été réintroduite par l'utilisation des moniteurs, les ATER (attachés temporaires d'enseignement et de recherche) qui, de même que les post-doctorants du CNRS, se voient contraints d'attendre durant un an ou deux la possibilité de se présenter sur un poste statutaire

de maître de conférences. Enfin la multiplication des PRAG (professeurs agrégés) institue une coupure marquée entre les fonctions d'enseignement et celles de recherche. Dans ce contexte, c'est aux doctorants et post-doctorants que revient la mise en oeuvre de la recherche dans les Universités. C'est en effet la catégorie qui progresse la plus vite au sein des effectifs chercheurs (+9,6% entre 1992 et 1993 contre +4,4% pour les enseignants-chercheurs). Les présidents d'Université réclament de recourir plus largement aux contrats de type CDD de manière à disposer d'une main-d'oeuvre plus flexible et répondre aux sollicitations des régions

En matière de politique de recherche universitaire, une gestion plus autoritaire s'est instaurée. Avec la volonté de réduire le nombre de fonctionnaires, de réduire les coûts de formation, de transformer le service public de formation et de recherche, de le soumettre aux intérêts de profit du privé, se développe une politique de "diversification des financements", d'autonomie de gestion", de pédagogie de "réussite". La contractualisation des Universités et la mise en place des contrats Etat-Régions organisent l'éclatement du système universitaire tant d'enseignement que de recherche sous la houlette du ministère de tutelle Il s'agit de soumettre les Universités au contexte local (politique et patronal), la coordination et le contrôle de l'ensemble étant assuré par le ministère : dépendance de l'environnement économique et des collectivités locales et régionales, gestion diversifiée des personnels et embauches sous contrat de droit privé, concurrence entre les établissements et conditionnement des financements aux pourcentages de réussite, pervertissent le système public de formation et de recherche.

Le rapport Laurent illustre cette politique : les ressources propres des Universités seraient accrues par l'utilisation marchande des locaux, des équipements et des personnels des universités au profit des entreprises de formation permanente. La dotation globale publique aux universités ne couvrirait que les 2/3 des subventions actuelles, le tiers restant étant fourni par les contrats. La dotation en emplois serait exprimée en masse indiciaire et 10% de la masse salariale devrait provenir de ressources extérieures. Le statut serait ainsi fortement mise en cause dans l'enseignement supérieur comme dans la recherche, l'intégralité du salaire des fonctionnaires n'étant plus assuré par l'Etat. Déjà, en 1994, le CNRS et l'INSERM ont dû puiser dans leurs ressources extérieures pour payer les salaires des titulaires.

L'enseignement supérieur constitue un élément du service public d'éducation pour répondre au besoin d'élévation culturelle des populations et former des travailleurs hautement qualifiés. Son activité doit être fondée sur une complémentarité entre enseignement et recherche. Pour la C.G.T., les établissements d'enseignement supérieur constituent un vivier pour les EPST et un lieu de contacts avec les besoins des régions. Le CNRS a toujours eu plus de la moitié de son potentiel dans des formations à majorité universitaire. La récession budgétaire et les problèmes propres à l'Université (enseignement) mettent en danger l'équilibre entre EPST et Université. La contractualisation " tripartite " amène à privilégier les choix locaux (mandarinaux, politiques ou économiques) et prive le CNRS de sa relative indépendance stratégique. Si la dimension régionale est nécessaire, elle est insuffisante pour développer une politique à long terme. Les Universités contractualisées risquent d'être le point d'ancrage d'une élaboration de politique scientifique déconnectée de toute cohérence nationale. La qualité d'une recherche universitaire doit être garantie par une évaluation nationale de l'ensemble de la communauté universitaire. Elle doit être dotée de moyens et de personnels. Les organismes de recherche doivent structurer l'outil de recherche en complémentarité de l'enseignement supérieur et en relation avec lui, en particulier pour assurer une formation à la recherche par la recherche. Cette situation rend plus nécessaire que jamais la coordination de l'activité syndicale dans les différentes composantes de la FERC-CGT aux niveaux national et régional, comme au niveau des universités et des laboratoires.

Les cadres de l'Enseignement Supérieur se cooptent. Pour le SNTRS-CGT les enseignants universitaires doivent être évalués à la fois sur les travaux de recherche qu'ils produisent et sur la qualité de leur enseignement. L'activité d'enseignement doit être jugée et rétribuée à sa valeur, ce qui implique la cessation de la politique de recours aux heures complémentaires et la création de postes d'enseignants. D'une manière générale les personnels des EPST ne doivent pas suppléer le manque de postes universitaires. Si les chercheurs doivent être incités à enseigner, ce ne peut être pour eux qu'une activité secondaire et une meilleure mobilité entre recherche et enseignement doit être assurée tout au long de la vie professionnelle.

Préserver un service public de recherche pour développer les connaissances et répondre aux besoins des populations : pour cela une condition nécessaire, la démocratie.

Pour le SNTRS-CGT, la recherche publique doit se préoccuper du développement des besoins économiques et sociaux, de la diffusion des connaissances qu'elle produit, de leurs retombées technologiques et économiques. Elle doit le faire dans le souci d'améliorer les conditions de vie des populations, de mieux répondre à leurs besoins matériels, sociaux et de connaissances et

cela indépendamment d'objectifs de rentabilité et de profit. Les travailleurs de la recherche scientifique ne peuvent accepter une politique qui soumettrait la recherche aux flux des intérêts marchands ou financiers.

Le rôle de l'Etat doit être, outre celui de définir des grandes orientations générales en matière de politique de recherche, de déterminer le cadre de la recherche et de garantir ses moyens et ses conditions de mise en oeuvre. Cette définition doit associer toutes les composantes de la politique nationale de recherche dont les organismes publics de recherche et l'Université. En particulier, il doit concevoir et organiser l'interface avec les besoins de la nation tout en assurant l'autonomie, et la liberté de la recherche. La recherche est un investissement de long terme, incompatible avec les critères financiers à rentabilité immédiate. Cet investissement est avant tout humain, il est aussi matériel. Les avancées scientifiques ne se programment pas, elles naissent des confrontations au sein des disciplines et entre les disciplines, au niveau national et international, des mises en cause, des questionnements permanents, des possibilités matérielles de vérification des hypothèses.

*La **démocratie** est donc une condition indispensable à son efficacité. Les personnels scientifiques, les citoyens, la demande sociale doivent y être associés. C'est là un enjeu de classe incontournable et les travailleurs scientifiques doivent y prendre toutes leurs responsabilités. Parce que ces conditions ne peuvent être garanties dans un cadre privé, le SNTRS-CGT est attaché à une recherche publique complémentaire de celle menée dans les entreprises et il défend un statut des EPST qui permette les meilleures conditions d'une mise en oeuvre de cette recherche.*

Une politique de long terme est incompatible avec les aléas politiques conjoncturels. En particulier le dogme du budget doit être éradiqué. La politique budgétaire doit découler des objectifs nationaux de recherche et non l'inverse. Le SNTRS-CGT propose de porter à 3% du PIB la part des dépenses nationales civiles de recherche (actuellement, 2,4%).

Les organismes de recherche en question

Pour mettre les organismes de recherche sous le pilotage et le contrôle du ministère, les gouvernements se sont forgés un outil, la contractualisation -bi ou tripartite - et les contrats d'objectifs. La contractualisation de l'INRIA, appelée "contrats d'objectifs" a une grande valeur pour tous les EPST, car l'INRIA est déjà un institut de recherches finalisées. Au terme de ce contrat, l'INRIA doit "concentrer ses moyens et développer une politique d'alliance avec d'autres acteurs du secteur, notamment les industriels, au plan national et international". Il doit mettre ses travaux en "adéquation étroite à la demande" et accroître le partenariat avec les représentants de la demande : le fonctionnement par projets, de durée limitée et centrés sur des objectifs précis, a montré sa pertinence et doit être maintenu (...). L'INRIA s'attachera à accroître de manière sensible le montant de ses ressources propres (...). Afin de permettre à l'INRIA de réaliser ses objectifs, des mesures d'assouplissement permettant, en particulier, de favoriser l'accueil de personnels de haut niveau issus des corps techniques de l'Etat comme de l'industrie, et une flexibilité accrue en matière de recrutement des personnels dans le cadre des actions de partenariat seront recherchés".

Il s'agit bien, au travers des contrats que l'Etat passe avec ses propres composantes, de structurer les modes d'organisation et de fonctionnement de la recherche publique et de contourner le statut des personnels. La contractualisation des EPST n'ouvre pas seulement sur le redéploiement des postes, elle vise à "une globalisation de la dotation salariale de l'établissement exprimée en un total de points d'indices". Le redéploiement des ressources aurait donc lieu, au détriment de la masse salariale, entre cette dernière et les budgets d'investissement, de fonctionnement, liquidant la frontière entre crédits de personnel et hors personnels. Les emplois et les transformations de postes sont mis en concurrence avec les emplois avec le soutien de base.

Pour le SNTRS-CGT, le passage au financement par contrats ou programmes amènerait non seulement à la flexibilisation des unités de recherche, au pilotage en dehors des instances scientifiques démocratiques, mais aussi à la mise en cause du statut de titulaire. Il se mobilise avec les personnels pour le maintien du financement régulier des unités de recherche et la garantie que l'Etat couvre 100% de la masse salariale de tous les personnels de la recherche publique.

Une politique nationale de recherche publique doit répondre aux besoins de la population et du pays et s'attacher tout particulièrement au développement des connaissances, à la maîtrise du savoir. Elle doit élaborer une programmation à long terme et coordonner les initiatives scientifiques dans le cadre des organismes nationaux modernisés et développés.

Le CNRS

Le rôle structurant du CNRS dans la recherche est contesté

A sa création, simple agence de distribution des crédits, le CNRS crée très vite ses propres unités de recherche afin de développer une politique nationale. Une telle évolution nécessite du personnel, des chercheurs, mais aussi des techniciens et administratifs. Bien que ces personnels n'aient obtenu un statut de fonctionnaire qu'après de longues luttes, leur existence en tant que travailleurs de la recherche à temps plein s'est rapidement imposée, sous des formes diverses, à d'autres établissements, EPIC ou EPST, créés plus tardivement. L'Université pour sa part ne reconnaît l'activité de recherche à temps plein qu'à une partie des personnels IATOS. De plus la politique concernant l'université, les grandes écoles et les laboratoires qui leur sont attachés n'a pas la cohérence permise par un grand organisme qui couvre la quasi totalité des champs de la connaissance.

La recherche n'est pas également répartie dans l'enseignement supérieur : présente à l'Université, elle reste très faible dans les écoles d'ingénieurs qui se consacrent davantage à la sélection de l'élite dirigeante de l'Etat et des entreprises. De plus, la recherche universitaire révéla très tôt ses limites liées aux pouvoirs mandarinaux, à la forte articulation de la recherche autour des chaires, plus tard à l'autonomie des universités, et enfin à leur organisation interdisciplinaire qui ne permet pas aux disciplines faibles de s'épanouir. Les débats de politique scientifique sont remplacés par la sujétion, les rapports de copinage, d'allégeance pour obtenir des moyens ou des postes, voire la corruption. Sans débat scientifique, pas de politique à terme, ni de possibilité de bilans. Le CNRS a pallié ces insuffisances en étant présent dans toutes les universités mais indépendant d'elles. Il a permis de défricher de nouveaux terrains, d'ouvrir de nouveaux champs disciplinaires, de maintenir et de dynamiser des champs de recherche, d'organiser une meilleure valorisation des résultats, de stimuler les collaborations internationales. Il a joué un rôle moteur dans le renouvellement de la recherche française en valorisant la fonction de recherche et en l'autonomisant. C'est un fait, les bonnes recherches universitaires se font avec les EPST.

Cette politique de structuration de la recherche par un grand organisme public s'est assise sur des principes qui ont évolué avec le temps, mais qui se sont maintenus dans leurs grandes lignes : présence dans toutes les grandes disciplines scientifiques, création d'interfaces thématiques pluridisciplinaires, instances d'évaluation et de réflexion (bilans et prospective), fonctionnement assuré par la communauté des pairs (brisant en partie le carcan mandarinal universitaire), personnel engagé à temps plein dans la recherche, dotations budgétaires partiellement pluriannuelles (AP), au contraire des autres administrations. Le talon d'Achille du CNRS est en contrepartie sa plus grande dépendance des instances ministérielles, ce qui lui a difficilement permis de mener une politique de moyen et long terme.

Les particularités essentielles du CNRS qui lui ont permis de jouer un rôle structurant sur la recherche sont actuellement mises en cause dans leur ensemble :

- Baisse dramatique des crédits affectés à la recherche et en particulier aux unités, dépendance grandissante des contrats.
- Restructuration et relocalisation des unités sous la houlette du ministère.
- Perte de l'indépendance stratégique à travers la contractualisation. Or, seul le chef d'établissement (Université, entreprise, etc.) a un poids suffisant pour peser sur les choix, ses motivations sont le plus souvent locales et conjoncturelles quand elles ne sont pas impulsées par une autre activité que la recherche (enseignement, rentabilité pour l'entreprise).
- Mise en cause des prérogatives du Comité National, menaces sur la pluridisciplinarité (voir par exemple l'intervention du Directeur Général au CTP du 6 juin 1996, ou la réforme Charvolin).
- Effectif en baisse et personnel "invité" à se livrer à d'autres activités (enseignement, activité de consultant entreprise, voir la lettre jointe au bulletin de salaire de mai 1996).
- Le statut de titulaire gêne, il faut le casser pour précariser, flexibiliser ou redéployer ;
- Non-respect des droits reconnus des personnels et de leurs qualifications et menace de révision radicale des carrières et du statut.

La régionalisation et la contractualisation des universités, en mettant l'accent sur la dimension locale, fragilisent le CNRS. Dans un contexte de crise du système universitaire français, le CNRS se heurte aux pouvoirs locaux car il limite et conteste de fait le pouvoir mandarinal. C'est sur ces contradictions que le ministère va jouer.

De par leur structure, les organismes nationaux de recherche publique porteurs d'une tradition de progrès et d'un souci de fonctionnement démocratique sont des obstacles que le gouvernement actuel, dans la continuité des précédents, entend bousculer. La cohérence nationale a été assurée jusqu'à présent par les organismes publics de recherche. La relégation

du CNRS à un rôle de pourvoyeur de moyens pour la formation et la recherche universitaire est inquiétante. Nous sommes attachés au maintien des EPST, sans confusion, mais plutôt en complémentarité avec la recherche universitaire, dans laquelle ils s'imbriquent étroitement.

L'asphyxie budgétaire

Pour la première fois depuis le début des années 70, la France annonce la diminution de son effort global de recherche fondamentale. Le "trou" financier artificiellement créé au CNRS, suivi au début de 1996 d'un véritable hold-up sur les crédits des laboratoires, d'une baisse annoncée des crédits à venir, expriment un désengagement financier durable de l'Etat. Cette situation contraint l'organisme et ses laboratoires de rechercher des ressources propres, via les contrats (qui représentent déjà, en moyenne, plus de la moitié du budget des laboratoires). Ceci à un moment où le secteur privé entame une récession de ses investissements en recherche. Cette politique prolonge celle menée depuis des années en faveur des contrats extérieurs, au nom d'une amélioration de l'interface avec les entreprises. La capacité d'autonomie de l'organisme est ainsi considérablement diminuée.

Seul le budget récurrent garantit l'autonomie de recherche dans les équipes, surtout pour ce qui concerne les recherches de nature fondamentale. L'Etat doit assurer un budget hors personnel conséquent. L'argument idéologique fallacieux du poids de la masse salariale qui vise à culpabiliser les personnels et à faire entériner une politique de précarisation et de flexibilité, masque en fait la faiblesse de la dotation de l'Etat. La politique suivie est de transformer le CNRS en agence d'objectifs, c'est-à-dire de mettre un personnel hautement qualifié, payé par la nation, aux services des seules demandes solvables.

Le SNTRS-CGT s'oppose à un tel détournement du service public. L'Etat doit mettre fin au déficit du CNRS qu'il a artificiellement créé. Il doit attribuer des moyens supplémentaires pour consolider et développer une recherche performante et ne pas faire dépendre les organismes des financements extérieurs : contrats, associations caritatives par exemple. Ce pilotage par la demande a certes permis des renouvellements de problématique et l'émergence de nouveaux domaines scientifiques, mais il risque de créer des déserts que seuls les financements récurrents peuvent empêcher. Le rôle de l'Etat doit être d'organiser la demande de recherche, y compris celle qui n'est pas solvable, de créer des lieux d'interface, permettant aux chercheurs de traduire les demandes en questions de recherche, d'assurer une cohérence, d'empêcher les vides comme les redondances.

Déstructuration et pilotage

Par la circulaire Bigot, texte sans valeur réglementaire, le ministère organise une restructuration de la recherche vers les universités - qui ont un besoin criant d'hommes et d'équipements -, en même temps qu'il inaugure un nouveau mode de décision, la voie de fait.

Avec la création des UPRES-A, unités de l'enseignement Supérieur, le ministère impose un nouveau type d'unité au CNRS sans qu'il en ait été discuté nulle part, en violation du décret organique des EPST. Cette création est, avec les mises en cause du statut de chercheur à plein temps, un élément majeur dans les objectifs du gouvernement de transformation radicale de l'organisme. Elle permet de battre en brèche le rôle structurant de la recherche assuré par le CNRS au profit d'un système bipolaire local/ministériel qui exclut de fait le CNRS. Avec la distinction UMR/UPRES, c'est tout un nouveau dispositif de pilotage de la recherche par le ministère qui est mis en place depuis deux ans dans la moitié sud de la France : sur les 237 formations concernées, 148 deviennent UMR (soit 63%), 75 UPRES-A (32%), 14 ERS ou EP. Ce dispositif annonce le redéploiement des moyens du CNRS, tant financiers qu'humains : pour 1995, 838MF pour les chercheurs, 547MF pour les ITA, 161MF pour le soutien de base aux unités. Il permet une recherche à deux vitesses avec la constitution de pôles d'excellence. Avec une simple circulaire, le CNRS cesse d'être le grand organisme fédérateur de la recherche.

Le pilotage par les programmes constitue le second volet de cette politique. Les appels d'offre sur programme tendent à être substitués à une dotation de base des laboratoires qui laisse aux équipes de recherche une certaine liberté. L'argument budgétaire masque en fait une politique autoritaire, et non plus seulement incitative. Il ne sert qu'à justifier le rassemblement du potentiel de recherche autour de thématiques décidées en haut, sans concertation. Il permet, de plus, de concentrer les hommes et les moyens matériels, donc de restructurer et flexibiliser.

Les unités de recherche sont régulièrement déstabilisées par des réformes qui obéissent davantage à une logique gestionnaire qu'à une logique scientifique. Chaque ministre, chaque directeur du CNRS prétend laisser son empreinte en imposant une nouvelle structuration.

Certains grands instruments comme le LURE, laboratoire mixte CNRS-CEA, doté de personnel titulaire dont un fort contingent de chercheurs sont menacés de fermeture sous prétexte de vieillissement. Son remplacement par SOLEIL est prévu dans un cadre déréglementé : GIE ou autre forme de droit privé, sans chercheurs, sans personnels titulaires nouveaux, donc, comme pour la construction du LHC ou de THEMIS, avec des contractuels.

Or, la recherche, parce qu'elle est fondée sur le processus d'accumulation des connaissances s'inscrit dans le temps, au niveau individuel et collectif. Une permanence, sous conditions d'évaluation, des structures, des chercheurs et des ITA est donc nécessaire. Il faut en finir avec les réformes des structures de recherche au gré des bouleversements ministériels. Le temps de la recherche n'est pas celui des changements politiques. Ceci implique que les savoir-faire doivent être maintenus

Sans mettre en cause l'existence et l'efficacité de nombreux programmes de recherches interdisciplinaires ou appliquées, la structuration d'ensemble de la recherche par programmes est lourde de dangers ; des pans entiers de recherche sont mis en jachère, au risque de stérilisation, perte de connaissances et de compétences. Les idées nouvelles n'émergent pas toujours des priorités affichées, et nécessitent de s'ancrer dans l'existence des outils conceptuels. C'est pourquoi, malgré les moyens investis, des programmes très ciblés, sur le cancer ou le Sida par exemple, n'ont pas apporté les résultats escomptés. Les résultats scientifiques ne se programment pas.

Mise au service d'une conception utilitariste de la science, la mainmise de l'appareil politique de l'Etat sur la recherche est elle aussi lourde de dangers. L'affaire de la vache folle illustre bien ce problème : les scientifiques britanniques ont été invités par le gouvernement britannique à ne pas publier des résultats de travaux qui risquaient de mettre en évidence les dangers encourus par la population. La recherche a été muselée. Pour le SNTRS-CGT, il est essentiel de combattre ce muselage de la recherche contraire à toute éthique scientifique.

Contractualisation

Prélude à une contractualisation directe de l'organisme, la contractualisation mise en place dans le sud de la France, laboratoire par laboratoire, - dans le cadre de la contractualisation tripartite des Universités qui associe l'Université, le CNRS et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche - inaugure un changement radical de structures dicté par Bigot, Bayrou et le gouvernement.

Le but de ce dernier est de restructurer la recherche, sous son contrôle direct, de piloter les recherches par l'imposition d'objectifs ciblés et d'optimiser les moyens. Les Universités et le CNRS deviennent responsables de la mise en œuvre et subissent un contrôle de l'exécution. Il s'agit d'une véritable mise sous tutelle qui découle d'une politique cohérente de diminution des dépenses qui ne génèrent pas directement une rentabilité. Mais, si l'organisme est tenu de respecter les objectifs fixés par l'Etat, celui-ci ne s'engage pas sur les moyens, en vertu du principe de subsidiarité explicitement présent dans le traité de Maastricht : les échelons inférieurs " autonomes " sont chargés d'appliquer une politique imposée d'en haut par l'Etat, alors que celui-ci se désengage juridiquement et refuse ses responsabilités.

La contractualisation marginalise de fait le Comité National qui se prononce a posteriori sur des unités sur lesquelles le ministère et l'Université se sont déjà engagés. Cette instance démocratique est de ce fait reléguée à un rôle d'aval scientifique, et non plus de proposition.

La contractualisation déstructure le tissu de la recherche par des négociations au coup par coup qui dépend plus des rapports de force locaux que de la recherche d'une cohérence et d'un dynamisme. Elle impose des objectifs bureaucratiques contraires à une politique de long terme. Le SNTRS-CGT estime nécessaire que soit rendu à l'organisme, au travers de ses instances scientifiques, son rôle de programmeur et que soit mis fin au processus de contractualisation tripartite en cours.

Les instances démocratiques, un enjeu toujours plus actuel

A travers son histoire, la communauté scientifique a su se doter d'un système complexe d'instances de concertation. Toutes ne sont pas démocratiques, loin s'en faut. Au CNRS le SNTRS-CGT n'a cessé de lutter pour améliorer leur fonctionnement.

Aujourd'hui c'est l'ensemble du dispositif qui est grippé, du conseil de laboratoire au conseil d'administration : les relais du pouvoir imposent leurs vues, les instances paritaires (CAP, CTP) sont privées de leurs prérogatives, les instances consultatives (Conseil Scientifique, Comité National, Comités Consultatifs Régionaux...) ne sont qu'informées (quand elles le sont) mais pratiquement jamais consultées. Les instances de décision (CA) ont à s'exprimer sur un ordre du jour habile qui a évacué a priori tout débat.

Le transfert partiel d'autorité vers les Régions pose également un problème de fonctionnement démocratique. On peut s'interroger sur l'origine des choix scientifiques dans les conseils régionaux : en effet dans les Régions, l'Etat met en place des Conseils Supérieurs de la Recherche et Technologie dans lesquels il y a bien les représentants institutionnels des Universités (les Présidents) ou des organismes, mais aucun représentant élu des personnels.

Dans le contexte actuel, il y a un fossé entre la politique que la direction conduit et celle que les personnels veulent promouvoir. Aussi, le Comité National est-il progressivement dessaisi de ses prérogatives sans que jamais cela soit concrétisé par un texte. Les clés de voûte de cette

marginalisation sont l'opacité de la distribution des crédits et l'éparpillement des responsabilités, tant au niveau des directions que des comités d'experts. Pourtant, le Comité National, malgré ses imperfections et grâce au rapport de force, tient sa place dans la vie de l'organisme et de la recherche universitaire. C'est pourquoi ses missions initiales font l'objet d'une remise en cause annoncée, dont l'objectif est de l'adapter à l'organisation éclatée d'une recherche pilotée. Chaque organisme aurait alors sa propre instance d'évaluation limitée à son champs d'intervention.

Le renforcement du pouvoir des Directeurs Scientifiques, la possibilité qu'ils ont de remettre en cause les avis des sections du Comité National affaiblissent ceux-ci. De même leur recours assez systématique à des experts extérieurs, à des comités d'audit et la tentative de transformer des instances consultatives en de nouveaux instruments d'évaluation (les comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche) vide le Comité National de ses prérogatives en matière d'évaluation et de prospective scientifique, l'affaiblissant d'autant.

D'autre part, en ce qui concerne le fonctionnement, l'évaluation individualisée, telle qu'elle est pratiquée pour les chercheurs, freine l'élaboration des nouveaux modes d'appréhension des conditions actuelles du travail de recherche. Quant à l'évaluation des laboratoires, elle nécessiterait, outre la participation obligatoire des représentants du collège C, une prise en compte des conditions matérielles, techniques et financières dans lesquelles s'effectue la recherche, ainsi que des qualifications auxquelles elle recourt.

Le Comité National, pour fonctionner, doit s'intégrer dans un ensemble cohérent de structures démocratiques qui vont du conseil de laboratoire au conseil scientifique. Pour réaliser l'ensemble du nécessaire travail dialectique de réflexion, d'analyse, d'évaluation, de proposition, entre les personnels et les Directions, le SNTRS-CGT estime nécessaire de redynamiser toutes les instances. Leur composition doit être revue vers une plus grande participation des personnels. Immergés dans la vie quotidienne de l'organisme, les représentants des personnels font remonter ce qui se passe dans les laboratoires, et lorsque la politique scientifique est élaborée dans la concertation, ils rendent compte devant leurs mandants. Ces représentants doivent émaner de toutes les catégories qui participent du travail de recherche, dans le respect de la spécificité et du rôle de chacune.

La démocratie ne peut être une délégation de pouvoir sans contrôle. Elle est le bien de chacun d'entre nous. Chacun d'entre nous en est responsable.

Pour nous, le problème est d'améliorer le fonctionnement des instances démocratiques, de mieux prendre en compte leurs avis et leurs choix, de mieux les associer aux décisions scientifiques. L'amélioration des prérogatives et du rôle des conseils de départements doit permettre une véritable réflexion (bilan, prospective) sur les thèmes, les moyens, les postes nécessaires, la politique de formation et les modes d'organisation de la recherche. Ceci ne doit pas aboutir à l'autonomie des départements. Le développement des recherches interdisciplinaires va à l'encontre de cette autonomie, tout comme l'exigence d'une gestion nationale des personnels.

Le Comité National doit retrouver un rôle plus important qu'aujourd'hui dans l'élaboration de la politique de l'organisme. Ainsi que le prévoit l'article 23 du décret organique du CNRS : "Les sections évaluent les programmes de recherche des unités propres et associées. Elles sont consultées et font des propositions sur la création, le renouvellement et la suppression des unités de recherche ainsi que sur leurs besoins en crédits et en effectifs de personnel. Elles procèdent à l'analyse de la conjoncture scientifique et de ses perspectives et peuvent être, plus généralement consultées sur toutes questions relevant de leur domaine. Elles exercent les compétences qui leur sont dévolues par les statuts des personnels du centre. La direction du centre les informe de ses décisions. Autant de missions dont le Comité National doit se saisir..

Le travail du Comité National doit s'ancrer dans celui des Conseils de laboratoires, qui doivent jouer tout leur rôle, permettre l'intervention des différentes catégories de travailleurs scientifiques sur les choix et le fonctionnement du laboratoire, sur les qualifications qui y sont développées, et sur les formations nécessaires. Ils doivent permettre que les choix et les procédures des recours aux contrats se déroulent dans la transparence. Le SNTRS-CGT se battra pour que les Conseils de Laboratoire soient de véritables lieux d'expression et de gestion collectives.

L'emploi scientifique est sinistré

L'emploi scientifique est attaqué : à la baisse nette des emplois ITA, entamée depuis 1994 (-450 postes en 3 ans), s'ajoute la stagnation de l'emploi chercheur depuis 1994. Une partie des activités est sous-traitée, ce qui s'est traduit par une diminution sévère des emplois ouvriers et de techniciens. Les postes libérés par les départs à la retraite sont gelés puis invariablement supprimés. Une partie du travail scientifique est assurée par les doctorants de plus en plus nombreux dans les laboratoires.

Pourtant le nombre de personnes présentes dans les laboratoires augmente alors que celui des titulaires diminue. Le plan de charge des laboratoires augmente lui aussi. Ces emplois ne sont

plus occupés par des titulaires mais par des thésards, des ITA précaires (des CDD aux CES) et des stagiaires.

Ces mesures bouleversent l'organisation et la division du travail : des qualifications ouvrières ou de techniciens sont de plus en plus prises en charges par les ingénieurs, les chercheurs, ou les doctorants, générant une perte de savoir-faire et du bricolage ; la charge de travail augmente, l'exploitation intensive des acquis se substitue à l'approfondissement et au défrichage de nouveaux domaines de connaissances, ceci tant au niveau individuel que collectif.

Le rapport Double remis pour restructurer l'IN2P3 est significatif de cette politique. Il propose d'augmenter le nombre de doctorants dans les laboratoires, ils pourraient remplacer certains postes d'ingénieurs de haut niveau (plus coûteux). Une partie du travail technique peut être sous-traitée, le nombre de techniciens, d'AJT et d'AGT peut être fortement réduit. Les emplois administratifs doivent diminuer. Seul le nombre l'IR devrait croître.

Le CNRS, pour fonctionner cherche à rationaliser l'utilisation de la main-d'oeuvre le plus souvent par réallocation des ressources existantes, d'où l'incitation à une mobilité sur des postes prioritaires, ou l'audition des ITA afin de pouvoir utiliser au mieux leurs compétences, si possibles sur plusieurs laboratoires. Costes définit un rapport ITA/chercheurs idéal par laboratoire, qui devrait fonctionner comme une norme, quels que soient l'activité du laboratoire et son domaine scientifique.

Les départs à la retraite vont être plus nombreux ces prochaines années. La poursuite de la politique de non remplacement des départs va détruire une partie importante du potentiel de recherche. Il importe donc que dès maintenant le CNRS en finisse avec cette extinction progressive du personnel titulaire, ITA et chercheurs, et recrute dès maintenant, en particulier des jeunes.

Il y a un lien entre l'évolution de l'emploi et l'évolution des organismes de recherche. La ligne directrice de ces évolutions est la déréglementation du travail et la mise en cause des services publics, dans l'objectif d'abaisser les " coûts " du travail et de soumettre les services publics aux intérêts des grandes entreprises.

La recherche c'est avant tout des hommes, de tous niveaux de qualification. L'emploi scientifique est sinistré, une politique vigoureuse de redressement doit être menée. Le préalable est la levée du gel et l'annulation des suppressions des postes d'ITA, la rupture avec l'externalisation des fonctions techniques. Mais c'est insuffisant, il faut créer des postes d'ITA à tous les niveaux de qualification, des agents techniques et employés aux ingénieurs de recherche et aux chercheurs. Le temps du chercheur isolé qui bricole dans son atelier est terminé depuis longtemps, il fait place au travail en équipe, en complémentarité, de techniciens, ingénieurs, doctorants et chercheurs. Il faut des personnels en nombre suffisant. Les métiers de la recherche doivent être attractifs, cela suppose une amélioration de nos salaires et de nos carrières, une reconnaissance des métiers et des qualifications fondée sur un système d'évaluation par les pairs. La recherche ne se fait pas au coup par coup, elle nécessite du personnel stable et un statut stable, nous demandons la titularisation des personnels précaires (CES, CDD etc.) et l'embauche de doctorants. Nous demandons des Bourses doctorales à la hauteur des besoins pour assurer la reproduction de la force de travail utilisée en Recherche-Développement. La création, produite par le cerveau humain, ne sera jamais remplacée par une machine.

Il faut anticiper les départs à la retraite et recruter dès maintenant. C'est le seul moyen d'assurer le transfert des savoirs et d'éviter le vieillissement - qui peut être sclérosant - des équipes. Le tarissement des recrutements, la mise en cause du métier de chercheur à plein temps, la chute dramatique de l'emploi ITA étouffe le CNRS et freine son dynamisme de recherche, ce qui le met dans une position défensive face à l'attaque conjointe du ministère et des universités.

Les doctorants : pour un statut de stagiaires de recherche.

Des chiffres publiés par le rapport Costes, il apparaît que la croissance de l'emploi scientifique s'est effectuée exclusivement sous la forme de recours à la main-d'oeuvre non statutaire, aux doctorants en premier lieu et aux personnels sur emplois précaires. Face à la baisse du recrutement et des crédits, la tentation d'utiliser les doctorants comme main-d'oeuvre, compétente et malléable, est très forte, la plupart des responsables de formation y cèdent d'autant plus facilement que cette main-d'oeuvre pèse sur l'emploi des autres catégories de personnel. Cette situation est bien analysée par les intéressés qui tentent de s'organiser depuis déjà deux ans, ils ont largement participé aux dernières luttes, que ce soit celles contre le pseudo " trou " ou celles moins spécifiques contre le plan Juppé.

L'enseignement supérieur et la recherche jouent un rôle essentiel d'accueil des chercheurs et des enseignants chercheurs en formation. Les doctorants sont des jeunes chercheurs qui participent pleinement à la production scientifique et technique des unités de recherche, dont leur thèse fait partie. L'augmentation importante du nombre de doctorants dans les EPST est

due à l'afflux d'étudiants dans l'enseignement supérieur et à l'insuffisance du recrutement de titulaires dans les EPST et l'industrie. Ces jeunes chercheurs, corvéables à merci, ont une très mauvaise couverture sociale et souvent un encadrement insuffisant.

Le vivier naturel de l'Enseignement Supérieur et de la recherche est la formation doctorale. Les doctorants sont des jeunes travailleurs en formation. Ils doivent disposer de l'encadrement nécessaire, des conditions matérielles de qualité. Ils ne doivent en aucun cas suppléer le manque de personnels. Au contraire, l'augmentation de la charge d'encadrement doctoral dans les laboratoires, qui mobilise des personnels de toutes les catégories, doit entraîner des créations d'emploi pour dégager le temps nécessaire au suivi de la formation.

Tout ceci plaide en faveur d'un statut de salarié pour les doctorants. Deux voies non exclusives sont à considérer : leur recrutement dans le cadre d'un statut de stagiaire de recherche pour ceux qui se destinent à une carrière dans la fonction publique ou d'un contrat de durée limitée à 3 ans, garantissant salaire, prestation sociale et condition d'encadrement et d'exercice professionnel pour ceux qui s'orientent vers l'industrie.

Il n'apparaît pas justifié de limiter le nombre de doctorants, la France étant parmi les pays industrialisés, celui où le nombre de cadres techniques est le plus faible.

Les missions de formation et de recherche des Universités sont nécessaires. Tout affaiblissement de la recherche universitaire affaiblit non seulement le potentiel national de recherche mais nuit à la qualité de la formation délivrée. La mission des EPST est d'abord de produire et de diffuser des connaissances. S'il est souhaitable que les chercheurs et ingénieurs assurent également la transmission des connaissances auprès des étudiants, si la situation d'enseignement stimule en retour la recherche, un bon chercheur n'est pas forcément un bon enseignant et un bon enseignant, pas forcément un bon chercheur. Redéfinir les champs de compétence respectifs de l'Université et des EPST est utile, elle doit déboucher sur la reconnaissance des divers métiers de la recherche, des passerelles entre ces divers métiers (ce qui implique une révision des échelonnements indiciaires) et prévoir un système d'évaluation adapté à chaque fonction, y compris pour l'enseignement.

Une politique de gestion des "ressources humaines" accompagnant la baisse de l'emploi.

La baisse des emplois est programmée et mise en oeuvre par le gouvernement et les directions d'organismes. Toutes les mesures prises en matière de gestion des personnels est dictée par ces impératifs gouvernementaux. Il s'agit de gérer des "ressources" en baisse. Et de tenter d'impliquer les personnels dans la mise en oeuvre de cette politique.

Ainsi en est-il des tentatives d'imposer l'Entretien Annuel d'Activité ou l'Entretien Approfondi Chercheurs. Même si quelques expériences ont été menées dans des unités, aujourd'hui la généralisation du système d'EAA se heurte à l'indifférence voire à l'hostilité des personnels et des directeurs de laboratoires.

La volonté du gouvernement est claire en ce qui concerne la gestion des personnels de la fonction publique. Celui-ci révèle ses intentions dans le projet de "plan triennal de réforme de l'Etat" : il s'agit pour lui de lever tous les freins à la mobilité. En clair il s'agit pour le gouvernement de remettre en cause tout ce qui, dans les statuts, constitue des garanties essentielles contre l'arbitraire et permettre tous les redéploiements nécessaires à l'application de sa politique.

Dans l'arsenal de mesures qu'il met (ou veut mettre) en place il y a notamment les contrats d'objectifs imposés aux cadres, l'individualisation des carrières et des salaires, le développement de l'emploi précaire (le "plan de résorption des emplois précaires" ne concerne qu'un nombre limité de personnes — 5% de l'ensemble des personnels précaires de la Fonction Publique).

Depuis quelques mois la mise en place des auditions d'ITA, par des représentants de la DRH, répond à un double objectif : optimiser l'utilisation des ressources existantes et rechercher les possibilités de redéploiement des personnels.

L'accord sur la formation continue fait de celle-ci un instrument de la "gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des métiers" dans le cadre de la politique de suppressions d'emplois et de réductions d'effectifs. Dans ces textes il est d'ailleurs question de "formation-mobilité".

Fondamentalement, toute la politique menée nie le travail en équipe en ne considérant que le bilan personnel en rapport avec les objectifs fixés par la hiérarchie. Il s'agit de passer au crible l'adaptation de chaque agent à son poste par l'examen précis de sa fonction. Ce n'est pas un hasard si l'évaluation quadriennale des ITA inscrite dans le statut depuis plus de 10 ans, n'a pas été mise en place par les directions successives. La direction du CNRS aujourd'hui ne conçoit l'évaluation des ITA que comme un moyen de gestion des personnels.

Depuis quelques années, les décrets relatifs à une série de risques encourus (radioactivité, chimie, biologie, machines-outils, génétique, amiante) sont le plus souvent mal appliqués faute de moyens dégagés à tous les niveaux. Le vieillissement des bâtiments fournit des risques supplémentaires (incendie, non conformité électrique, amiante, hottes).

Les structures d'hygiène et sécurité et de médecine de prévention mises en place ont des difficultés de fonctionnement par manque de crédits (ou de statut pour les médecins de prévention). L'indépendance des ingénieurs d'hygiène et de sécurité et des ACMO n'est pas encore acquise. Les CHS se réunissent irrégulièrement.

*A l'opposé de cette politique nous exigeons le développement de l'emploi stable couvert par un statut de titulaire. Nous voulons la **reconnaissance de la qualification** de chaque agent, par la mise en place d'un système d'évaluation par les pairs. Et, complément indissociable de cette procédure de reconnaissance nous revendiquons les moyens du **reclassement** de tous les sous-classés.*

Nous revendiquons l'abandon définitif de toutes les mesures qui tendent à individualiser les rapports entre les personnels et l'administration ou à préparer leur redéploiement (comme l'EAA, l'EAC ou les "auditions" d'ITA, et de système du même type).

*La **formation permanente** est un droit pour tous les agents. Elle doit permettre le maintien et la progression de la qualification individuelle et offrir des possibilités d'acquérir des connaissances sur un terrain plus large que celui de la seule culture professionnelle.*

La protection des travailleurs de la recherche doit être assurée par l'employeur avec les moyens requis pour l'application des décrets en vigueur. Toute nouvelle expérience doit s'accompagner de la définition des protections correspondantes et associer la médecine préventive.

Nous nous opposons à la mise en place de toute mesure qui tendrait à remettre en cause les garanties statutaires des personnels chercheurs et ITA. Nous pensons notamment à tout ce qui touche la garantie de l'emploi et la mobilité, au rôle du Comité National en matière d'évaluation des chercheurs.

Le SNTRS combattra la mise en place de tout instrument qui aurait pour but, avoué ou non, de préparer des opérations de suppressions d'emplois.

La mobilité volontaire est quasiment impossible depuis des années au CNRS, alors que de nombreux agents souhaitent une mobilité professionnelle et -ou géographique. S'appuyant sur cette demande insatisfaite, la direction du CNRS a généralisé la procédure d'Affichage sur des Fonctions d'Intérêt Prioritaire (AFIP).

Cette procédure, mise en place sans aucune consultation préalable des syndicats., permet un certain déblocage de la mobilité voulue par des ITA. Elle risque, si des mesures ne sont pas prises pour corriger ses défauts, de déstabiliser les laboratoires et service de départ, d'y aggraver les conditions de travail. Cette procédure peut être un moyen de restructuration larvée des unités, voire de l'extinction de certaines.

Nous considérons que tout départ doit être compensé, dans le laboratoire de départ, par l'affectation immédiate d'un nouveau poste, sauf avis contraire du Comité National.

L'INSERM.

Sur l'état de la Recherche Médicale.

Les 15 dernières années ont montré deux phénomènes. Le premier réside dans le fait que les grandes pathologies responsables des plus forts taux de mortalité, dont on connaît de mieux en mieux l'étiologie : maladie cardio-vasculaires, cancers, maladies génétiques,... n'ont pas fait l'objet de grandes révolutions thérapeutiques, même si des progrès indéniables ont été réalisés (microchirurgie, radiologie interventionnelle, ...).

Le deuxième est l'apparition de nouvelles pathologies dont certaines sont liées à l'action de l'homme sur son environnement. Si de grands progrès ont été faits dans la connaissance des maladies, des lacunes importantes subsistent (maladies neurodégénératives, ...) d'autant plus difficile à combler que certaines voies de recherches ont été délibérément abandonnées à certaines époques (virologie,...).

Néanmoins, l'espérance de vie de la population française augmente de manière significative (+ 2,5 ans H et F), mais elle est en grande partie due aux progrès réalisés dans les techniques diagnostiques : imagerie médicale, nouveaux tests biologiques basés en particulier sur les progrès de la biologie moléculaires,... La détection précoce des pathologies est responsable d'une partie de ces progrès. La prévention et le dépistage des maladies reste notablement insuffisante et ceci pour des raisons économiques (prévention de l'ostéoporose...). L'amélioration des thérapeutiques conventionnelles n'est pas négligeable mais elle est parfois masquée par la progression des pathologies dues à la modification des modes de vie.

Les recherches actuelles qui font une place peut-être excessive à la biologie moléculaire, et à la génétique moléculaire, sont porteuses de potentialités à moyen terme et ne représentent encore pour le moment qu'un pari (qu'il faut faire) sur l'élaboration de nouvelles thérapeutiques (thérapie génique...).

Toutefois, des faiblesses ont été identifiées, concernant ce qu'il est convenu d'appeler "l'après-gène" tant au niveau de la biologie structurale que de la biologie cellulaire. De même, l'orientation prématurée des recherches vers les "thérapeutiques nouvelles" s'est faite au détriment de recherches portant sur les traitements conventionnels pour lesquels des voies potentiellement intéressantes restent à explorer. La création de centre de thérapie génique, financés par l'assurance maladie s'est faite sous la pression des lobbies; est très certainement prématurée et s'est faite au détriment d'autres recherches cliniques plus prometteuses en termes de retombées thérapeutiques immédiates pour les patients mais coûteuses d'un point de vue économique.

Même si l'INSERM a démontré sa capacité de mobilisation sur des grands problèmes de santé publique (SIDA, ESST -Encéphalopathies Subaiguës Spongiforme Transmissibles-, ...), la réaction a toujours été tardive. Les orientations erronées ou différées sont presque toujours le résultat de la pression des lobbies. Pour éviter les dérives entraînées par le poids de l'effet de mode qui s'exerce notamment par le biais l'évaluation et qui nuit à des réactions rapides par rapport aux pathologies émergentes, il n'est que l'écoute et le dialogue démocratique avec l'ensemble de la communauté scientifique qui peut améliorer l'efficacité du système de recherche. Par ailleurs, l'influence des problèmes environnementaux sur la santé publique est telle, qu'un dialogue doit s'instaurer entre les différentes composantes de la société et la communauté scientifique, le Conseil d'Administration pourrait jouer un rôle accru sur ce plan. La connaissance de l'état de santé de la population et l'évaluation des besoins en matière de santé est un point essentiel.

Un effort particulier doit être réalisé dans la connaissance de l'état de santé de la population : disparité d'accès aux soins, influence de l'environnement socioprofessionnel sur la santé, les handicapés et leurs besoins, le vieillissement,... Ces recherches qui font appel à l'épidémiologie, l'économie de la santé, aux sciences humaines et sociales, sont trop peu développées à l'INSERM malgré leur impact potentiel en santé publique.

Ce "survol" montre qu'il est absolument nécessaire de développer le continuum des recherches dans les domaines d'intervention de l'INSERM afin d'être mieux en mesure de mobiliser rapidement les moyens nécessaires sur de nouveaux problèmes de santé publique. C'est une des lignes directrices du rapport de prospective élaboré par le Conseil Scientifique de l'INSERM et soutenu par notre syndicat, pour la période à venir. Ceci s'oppose à la contractualisation de l'organisme sur des objectifs précis comme cela a été fait à l'INRIA et à l'INRA et ne peut être réalisé que dans un cadre de **service public**.

Les enjeux économiques et les enjeux de pouvoir

Il reste néanmoins que les enjeux économiques et de pouvoir de la Recherche Médicale sont tels que l'industrie cherche à faire "main basse" sur le dispositif de recherche publique. La structure nationale des EPST, leurs instances "démocratiques", le statut des personnels représentent autant d'obstacles à cette prise de contrôle. Les moyens mis en place pour favoriser cette prise de contrôle sont : le démantèlement des EPST par la contractualisation, le dessaisissement des instances élues au profit de nouveaux comités ad-hoc situés auprès des ministères (contractualisation) ou dans les régions sous la coupe des lobbies HU (réforme de l'Etat et du système de protection sociale). Le statut enfin, qui représente un obstacle majeur aux yeux du gouvernement, pour disposer des ressources humaines mobiles pour mettre en place sa politique d'objectifs au service du secteur privé et du capital financier.

Le financement de la Recherche et la politique de recrutement.

Le financement.

Les caractéristiques du financement de la recherche à l'INSERM sont très particuliers puisqu'ils s'appuient fortement sur des associations caritatives qui ont un poids considérable dans des domaines comme la recherche sur le cancer et les maladies génétiques. Notre syndicat a été à la pointe du combat contre l'institutionnalisation de ce type de financement depuis les années 70, dénonçant les effets pervers sur la politique de recherche et sur l'emploi. Il faut souligner que le SNTRS-CGT n'a guère été soutenu dans ses démarches, par la communauté des chercheurs.

Le SNTRS-CGT a toujours été opposé à ce que le financement associatif prenne une part prépondérante ou serve à piloter des secteurs de la recherche publique (actuellement 1F donné par une association permet de piloter l'utilisation de 8 F accordé par l'Etat).

D'autre part, la liberté d'association est un acquis qu'il faut défendre. Par contre les donateurs, souvent modestes doivent être protégés et ceci peut être réalisé au moyen de contrats passés entre organisme et association oeuvrant à travers le secteur public. Le SNTRS-CGT avait proposé en 1995 à la Direction de l'INSERM qui avait refusé ce type de relation contractuelle. Les

développements récents ont amené, un peu tard, la Direction à proposer aux associations ce type de coopération.

La dotation de l'INSERM a ses unités représente 50% environ de leurs ressources. Cette dotation, compte tenu des gels et des annulations de crédits, de l'augmentation du coût de la recherche, a stagné, puis régressé ces dernières années. Cette situation est aggravée si l'on raisonne en terme de rapport entre la dotation et les effectifs réels, statutaires ou autres concourant à la production scientifique.

Le SNTRS -CGT se prononce :

- pour une augmentation de la dotation de base des unités de recherche prenant en compte l'évolution des effectifs statutaires et non statutaires, et les besoins exprimés de la population.

- pour le Développement équilibré des relations INSERM/Association, INSERM/Industrie, sur une base contractuelle :

- pour le financement , en tant que salarié, des doctorants dans le cadre d'un statut de stagiaire de recherche ,

- pour une participation des associations caritatives et une augmentation de l'effort des industriels, au travers d'un fond commun d'intervention prélevé sur les contrats, pour financer les salaires des doctorants se destinant à une carrière dans l'industrie, les salaires des hors-statuts sous contrats en leur assurant une protection sociale équivalente aux titulaires et un accès aux prestations socioculturelles des organismes de recherche.

L'emploi.

L'INSERM est un organisme jeune qui n'a pas atteint son niveau d'équilibre. Frappé de plein fouet par la récession en matière de recrutement il est atteint dans sa dynamique et son statut. Un organisme de recherche ne peut fonctionner de manière efficace qu'avec un flux de recrutement de jeunes, chercheurs et ITA. La politique transitoire de recrutement de chercheurs, mise en place par l'ancien DG, en puisant dans les postes d'accueil en "attendant des années meilleures", n'est qu'un pis aller, qui aura pour effet de décaler, à terme les recrutements de 6 mois, et qui ne prend pas en compte les besoins criants en matière d'ITA formés aux nouvelles technologies. Cette approche entérine une diminution d'effectif réel qui devrait aller en s'aggravant, alors que tout montre que les besoins en matière de recherche biomédicale et en santé publique sont insuffisamment couverts.

Le SNTRS-CGT demande avec force une politique de recrutement de jeunes chercheurs et d'ITA dans le cadre du service public, correspondant aux besoins de la recherche biomédicale , permettant de répondre aux attentes de la population.

Les structures

Le SNTRS-CGT avait accueilli avec réserve la création des IFR (Institut Fédératif de Recherche). Cette réserve provenait de la crainte qu'ils soient utilisés comme instrument du démantèlement des organismes nationaux, convaincu cependant qu'ils pouvaient jouer un rôle structurant des potentiels de recherche locaux.

Après trois années d'expérience, la balance penche plutôt du côté des réserves. Dans quelques sites les IFR ont permis clairement un retour au pouvoir mandarin. Par ailleurs, le ministère de la recherche fait passer sa politique, concernant les EPST, à travers des IFR au moyen d'appels d'offre spécifiques. Les structures internes aux IFR sont dans beaucoup de cas non démocratiques et favorisent l'action des lobbies. Certains IFR sont complètement pilotés par l'un des partenaires (CAC, CEA) qui par ce moyen infléchi la politique des organismes nationaux.

Si le niveau de structuration que représente l'IFR, où l'INSERM a joué un rôle déterminant est plus que jamais nécessaire, le SNTRS-CGT doit lutter pour leur fonctionnement démocratique : mandat de direction limité dans le temps, représentations élues à tous les niveaux, y compris au Conseil de direction, conseil stratégique et conseil de gestion pour assurer une bonne communication des informations et des décisions prises.

Les 6 intercommissions de l'INSERM ont défini 33 objectifs, ils ne devraient pas constituer le contrat d'objectif de l'organisme car ils sont censés prendre en compte des domaines non couverts par les Commissions Scientifiques Spécialisées. Cependant, l'INSERM n'est pas à l'abri d'une politique d'objectifs ou de contractualisation comme celles qui ont été mises en place à l'INRIA et à l'INRA.

Le dispositif contractuel déjà en place depuis des années a fait l'objet de propositions modificatrices de la part du Conseil Scientifique. Si l'avis du CS est suivi, il devrait y avoir 3 types de contrats :

- contrats équipes émergentes (CEE) 18 mois renouvelable une fois (1 module de financement);
- contrat de recherche INSERM (CRI) 5 ans, renouvelable par remise en compétition, (2 ou 3 modules de financement);
- contrat Jeunes Formation (CJF) 3 ans pouvant être prolongé 2 fois d'un an (2 modules de fonctionnement pouvant passer à 4 les années suivantes)

Les CEE ne pourraient être créés que dans le cadre des IFR.

Les CRI seraient strictement limités aux régions où l'on ne peut atteindre l'effectif statutaire d'une unité ou dans des disciplines "orphelines". Il n'est pas acceptable de pousser les unités statutaires à se transformer en CRI comme cela a été fait dans le passé.

Les CJF garderaient leur caractère de "tremplin" préparant la création d'une unité.

Cet ensemble, complété par les CIC (Centre d'Investigation Clinique), les Réseaux Nord-Sud, les coopérations Est-Ouest constitue en soi un dispositif de pilotage de la recherche.

Nous nous opposerons à ce qu'il devienne un outil de précarisation de l'emploi . Nous demandons, pour la prise en compte des situations locales, que les affectations d'ITA soient possibles notamment dans les CJF et les IFR, ces affectations doivent être faites auprès des ADR.

La coopération entre les EPST, les EPIC et les Universités pose un réel problème car chaque organisme a tendance à protéger jalousement ses frontières, comme s'ils ne concourraient pas au même service public. La coordination des sciences de la vie mise en place par Fillon a été un échec et a entraîné un vide structurel au niveau de champs de recherches non couverts par l'INSERM (6 intercommissions non créées, notamment dans le domaine des technologies biomédicales).

Ce problème est aigu dans les Sciences de la Vie où l'INSERM et le CNRS ont une position équivalente.

Une nécessaire coordination devrait avoir deux objectifs :

Harmoniser les programmes de recherche

Rapprocher des domaines plus spécifiques à chaque organisme pour couvrir des champs de recherche difficiles à mettre en oeuvre du fait de la pluridisciplinarité et de la localisation des compétences.

A titre d'exemple les technologies biomédicales (GBM) devraient bénéficier d'une synergie entre les sciences pour l'ingénierie du CNRS, le département des sciences de la vie du CNRS et l'INSERM. La modélisation des systèmes biologiques, qui est d'une extrême complexité devrait pouvoir bénéficier des compétences et des moyens des spécialistes d'autres organismes. ...

Le SNTRS-CGT rejette un système de coordination géré au niveau ministériel par des comités ad-hoc, par contre il serait concevable qu'un organisme soit désigné pour assumer la responsabilité de coordination, à condition que celle-ci s'articule autour des instances scientifiques élues des organismes concernés . Le CNRS qui a une vocation pluridisciplinaire est peut être le mieux placé pour assurer ces tâches de coordination.

Enfin, **l'expertise collective** qui a été mise en place récemment au sein de l'INSERM et qui a permis la production dans un temps record du rapport sur l'amiante, et ceci malgré des conditions d'exercice déplorable de cette activité, doit être développée et ceci dans un cadre d'indépendance vis à vis d'éventuels groupes de pression, et par conséquent avec une autonomie financière suffisante.

Il faut y développer également les possibilité auto saisine et de saisine par le monde associatif, syndicats y compris.

L'action Sociale

Face à la politique des organismes qui visent à placer l'action sociale sous tutelle de la gestion des ressources humaines, le SNTRS-CGT doit avancer une orientation du développement de l'action sociale et du CAES en tant que salaire différé.

- pour répondre aux besoins des personnels,
- en assurant la maîtrise du CAES par les représentants élus,
- en augmentant la subvention et les moyens.

La direction nationale devra impulser la réflexion et l'élaboration de propositions dans ce sens.

Renforcer le syndicat CGT du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA et de l'INRIA : le SNTRS.

Un syndicat efficace pour la défense des travailleurs

Face au pouvoir en place, à l'autoritarisme et à l'arbitraire grandissant, aux attaques incessantes contre les droits des travailleurs il est indispensable de développer une activité syndicale intransigeante, réellement indépendante. Pour cela il est vital de développer la CGT et, au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, de renforcer le syndicat CGT : le SNTRS.

L'information, la défense des personnels, de leurs droits individuels et collectifs, l'organisation de l'action collective : telle sont les missions du syndicat.

Pour mettre en œuvre notre conception du syndicalisme nous devons développer les liens avec les personnels, quelles que soient leurs catégories. Il est, cependant, un écueil à éviter : l'isolement des catégories les unes par rapport aux autres. A l'individualisme nous opposons la réflexion et l'action collectives qui seules peuvent créer les rapports de forces nécessaires.

Nous devons utiliser toutes les possibilités d'intervention, tous les moyens possibles pour imposer l'amélioration des nos acquis et pour le développement de la démocratie, en mettant tout en oeuvre, toujours, pour la participation la plus grande des personnels aux décisions et aux actions.

Pour cela il faut un syndicat CGT, le SNTRS-CGT encore plus fort, plus influent et plus actif.

Développer le syndicat

L'intervention nécessaire de chaque adhérent

Il est de la responsabilité des militants du syndicat de favoriser la participation du plus grand nombre d'adhérents à la vie du syndicat.

Il est de la responsabilité de chacun des adhérents de prendre toute sa place dans l'activité du SNTRS-CGT et plus particulièrement dans la période lourde de dangers que nous vivons aujourd'hui.

Les adhésions

Le renforcement du syndicat est une exigence pour l'avenir, nous devons faire adhérer au SNTRS-CGT, les ingénieurs, les chercheurs, les personnels techniques et administratifs, les personnels de service, les thésards, les titulaires comme les précaires.

Nous ne devons pas hésiter à proposer à ceux qui ont quitté le syndicat, depuis plusieurs années parfois, de revenir y prendre toute leur place.

Les moyens

Notre ressource essentielle vient des adhérents. Il est donc indispensable pour que le syndicat puisse vivre à tous les niveaux de faire rentrer les cotisations, par le développement du Prélèvement Automatique des Cotisations (PAC) et en veillant à faire rentrer les cotisations de ceux qui n'ont pas choisi ce mode de paiement.

Nous devons à tous niveaux exiger des directions d'organismes ce qui nous est dû par l'application du droit syndical dans la Fonction Publique. Il s'agit en particulier des moyens matériels qui doivent être mis à notre disposition aux niveaux national, régional et local.

Au delà de ces questions matérielles nous devons veiller à l'application scrupuleuse du droit syndical à tous les niveaux.

Aller vers un vrai syndicat intercatégoriel

C'est pour mieux prendre en compte l'ensemble des problèmes qui se posent dans nos organismes, que nous voulons que notre syndicat devienne réellement intercatégoriel.

La prise en compte des spécificités contre le repli catégoriel

Nous combattons tout ce qui tend à diviser les travailleurs comme c'est le cas du corporatisme. C'est à cela que conduirait, si nous n'y prenons pas garde, la priorité donnée par certains au développement des "spécificités" où des "identités professionnelles".

La prise en compte des spécificités est nécessaire bien sûr, pour rassembler les personnels, pour leur faire prendre en charge leurs intérêts. Elles doivent être prises en compte comme un enrichissement de la réflexion, pour l'action commune de toutes les catégories. Dans ce sens, le SNTRS et ses sections développeront leurs coopérations avec les autres organisations spécifiques de la CGT, notamment l'UGICT.

Par contre, si le but est de diviser, d'organiser les travailleurs sur une base corporatiste, nous devons le combattre.

Notre but essentiel est de développer le syndicat, d'organiser tous les travailleurs en son sein et non de les éparpiller au sein ou aux marges de celui-ci et ainsi risquer d'affaiblir sa capacité d'action.

L'activité internationale du syndicat

Continuer et renforcer les échanges avec les syndicats homologues des autres pays, notamment à l'échelon européen pour établir des solidarités revendicatives entre travailleurs scientifiques. Participer à l'activité de la Fédération Mondiales des Travailleurs Scientifiques (FMTS) notamment en renforçant les initiatives de ses organisations françaises. Le but de cette organisation à laquelle le SNTRS est affilié par l'intermédiaire de l'UGICT, est d'articuler la défense des droits de ces catégories avec la promotion de leur rôle et de leur intervention dans la société pour favoriser le progrès social.

L'activité vers toutes les catégories

Ouvrer à la construction d'un syndicalisme intercatégoriel ne veut pas dire ignorer, gommer les particularités. Notre rôle, collectivement, est de veiller à ce que les spécificités soient prises en compte. Nous pensons, par exemple, à l'activité à développer en direction des chercheurs, bien sûr, mais aussi des personnels administratifs et des personnels de service, de tous ceux qui sont dans une situation d'emploi précaire, notamment.

Notre activité doit aussi porter sur la situation faite aux thésards qui, tout en poursuivant leur formation, assurent un travail de production scientifique et, de plus en plus, des tâches de techniciens ou d'ingénieurs.

L'organisation des chercheurs dans le SNTRS

Modifier les statuts ne suffit évidemment pas. La mise en place du "secteur chercheurs" dans le SNTRS est l'affaire, bien entendu, des chercheurs du SNTRS eux-mêmes mais aussi de tout le syndicat. Il dépendra des efforts que tous nous ferons pour faire adhérer et organiser en plus grand nombre les chercheurs et thésards au SNTRS-CGT.

Au cours de la recherche de candidats pour les élections aux CAP, les contacts pris avec les chercheurs montrent que des possibilités de débats, et d'adhésions parmi ces travailleurs existent, pourvu que nous nous donnions la peine d'entrer en contact avec eux.

Un syndicat national

Dans une période où la recherche publique, les EPST et leurs personnels sont soumis aux plus grands dangers l'existence d'un Syndicat National comme le nôtre est essentielle.

Le SNTRS-CGT continue à combattre tout ce qui tend à remettre en cause ce qui lui a permis d'être une force qui compte au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA : sa capacité à réagir au niveau national comme au niveau local de façon cohérente, unie, face au gouvernement, aux directions et à leurs projets.

Tout ce qui encourage le corporatisme, tout ce qui tend à diviser les personnels et, par conséquence, tout ce qui tendrait à affaiblir le SNTRS, et donc la CGT, dans nos organismes, doit être combattu.

Améliorer le fonctionnement du syndicat

La démocratie

Comme nous le disions lors du dernier congrès, nous ne devons pas nous contenter d'une démocratie formelle. Un fonctionnement démocratique cela signifie tout à la fois information de tous, participation de tous aux débats et décisions collectives. C'est à cela que nous devons nous consacrer afin d'améliorer encore le fonctionnement du syndicat.

Les sections

Les sections sont la base du syndicat : telle est l'affirmation contenue dans nos statuts. Il ne s'agit pas là d'un postulat : les sections du syndicat sont à même, avec les autres instances du syndicat, de créer le rapport de forces nécessaire pour faire aboutir les revendications. Elles jouissent d'une large autonomie d'initiative dans la mise en œuvre des orientations du syndicat, pour organiser l'action des personnels.

Elles doivent être, mieux encore, des lieux de débats approfondis, d'expression des problèmes revendicatifs et des aspirations des personnels, un lieu de liberté : chacun comptant pour un et pouvant s'exprimer librement sans craindre un quelconque étiquetage. Il y a eu, au cours des trois ans passés, une amélioration dans la vie des sections du syndicat, cependant des efforts restent toujours nécessaires en ce domaine.

Les régions

Les militants régionaux ont un rôle important à jouer pour développer le SNTRS-CGT dans nos organismes, pour coordonner l'activité des sections du syndicat. Il s'agit, à ce niveau d'oeuvrer à la mise en commun de l'expérience des sections et d'assurer la cohésion de l'expression du syndicat dans la région.

Les directions syndicales

Nous avons abandonné, depuis plusieurs années, la pratique du monolithisme des directions syndicales, car la diversité d'opinions, de sensibilités et d'expressions est, pensons-nous, une richesse et non un frein pour l'activité syndicale.

Les directions syndicales, si elles ne doivent pas être une représentation de courants, ne doivent exclure personne a priori. Elles doivent être ouvertes à des camarades prêts à s'investir pour mettre en oeuvre les décisions prises en congrès pour le niveau national et par les sections pour le niveau local. Elles doivent, dans la mesure du possible être à l'image des différentes catégories.

Nous devons, quelque soit le niveau, créer les conditions d'une participation du plus grand nombre aux responsabilités syndicales, et du renouvellement militant à tous les niveaux, de la section au Bureau National.

Le Conseil Syndical National.

La modification de statuts permettant la représentation directe des sections au CSN a été salubre : la moyenne du nombre de participants est aujourd'hui nettement plus élevée que lors des mandats précédents. Maintenir cette participation est essentiel au fonctionnement démocratique du syndicat.

Notre implication dans la vie fédérale

Si nous apportons, à la mesure de nos moyens, notre participation nécessaire au développement de la vie fédérale, notre implication pourrait être sûrement meilleure, au niveau local comme au niveau national.

Nous devons participer, là où c'est possible, à la mise en place et à la vie de Collectifs FERC, afin de mieux mettre en commun nos expériences et nos analyses, de permettre de véritables échanges et de mieux agir ensemble.

Nous devons créer les conditions pour que la branche recherche de la FERC, s'étoffe en terme de nombre de militants et améliore son fonctionnement et ses interventions dans le domaine qui est le sien : la recherche publique.

Notre participation à la vie de l'UGFF est indispensable, particulièrement au moment où le gouvernement met en place sa "Réforme de l'Etat" qui remet en cause le statut de fonctionnaire. Il est nécessaire de coordonner nos actions pour la défense des acquis des fonctionnaires et du service public.

Notre participation à l'activité interprofessionnelle CGT

Si la participation des militants du SNTRS-CGT aux structures interprofessionnelles CGT n'est pas négligeable, elle est encore insuffisante. Les difficultés liées à l'histoire récente ont sans doute joué un rôle, mais aussi sûrement les problèmes de disponibilité militante et les difficultés liées au renouvellement des militants.

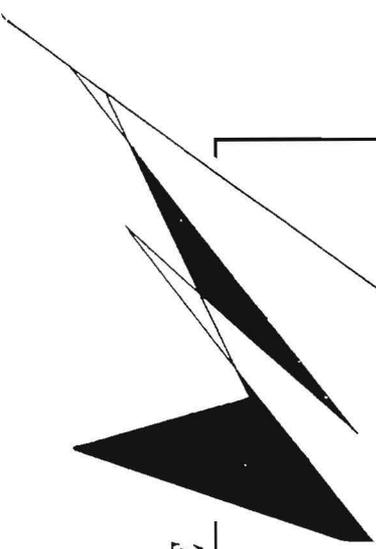
Malgré toutes ces difficultés qu'il faut affronter, nous devons prendre toute notre part à la vie de la CGT. La situation des travailleurs aujourd'hui rend encore plus nécessaire l'activité de caractère interprofessionnel. Il reste là aussi des efforts importants à faire pour que cela soit pris en compte par tout le syndicat.

~~~~~



# Document revendicatif





**SOMMAIRE**

|                                                                                           |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Les organismes nationaux de recherche</b>                                              | Pages 37-38 |
| <b>L'emploi scientifique et technique</b>                                                 | Pages 38-39 |
| <b>Défendre et améliorer le statut de titulaire</b>                                       | Pages 39-40 |
| <b>Le déroulement des carrières<br/>et la reconnaissance des qualifications</b>           | Pages 40    |
| <b>Les salaires, les primes et le pouvoir d'achat</b>                                     | Pages 41    |
| <b>La gestion des personnels</b>                                                          | Pages 41-42 |
| <b>La mobilité</b>                                                                        | Pages 42    |
| <b>La formation permanente</b>                                                            | Pages 42-43 |
| <b>La retraite</b>                                                                        | Pages 43    |
| <b>La durée du travail</b>                                                                | Pages 43    |
| <b>La sécurité du travail</b>                                                             | Pages 44    |
| <b>L'action sociale</b>                                                                   | Pages 44-45 |
| <i>Restauration</i>                                                                       |             |
| <i>logement</i>                                                                           |             |
| <i>Aides exceptionnelles</i>                                                              |             |
| <i>Enfance</i>                                                                            |             |
| <i>Locaux sociaux</i>                                                                     |             |
| <b>Développer la démocratie dans les unités<br/>et dans les instances représentatives</b> | Pages 46    |
| <i>Les Conseils d'Administration</i>                                                      |             |
| <i>Les Conseils Scientifiques (CNRS-INSERM)</i>                                           |             |
| <i>Le Comité National (CNRS)</i>                                                          |             |
| <i>Les Commissions Administratives Paritaires (CAP)</i>                                   |             |
| <i>Les Conseils Consultatif régionaux (CCR)</i>                                           |             |
| <i>Les Conseils d'unités</i>                                                              |             |
| <b>La protection sociale</b>                                                              | Pages 47    |
| <b>Paix et désarmement</b>                                                                | Pages 47    |
| <b>Solidarité internationale</b>                                                          | Pages 47    |
| <b>Egalité des droits.</b>                                                                | Pages 47    |

# Document revendicatif

Complément indispensable du document d'orientation cette plate-forme revendicative n'est pas un catalogue de toutes les questions que se posent les personnels.

C'est un cadre de propositions, un point d'appui pour permettre d'argumenter, et de rassembler les personnels, chercheurs et ITA, fonctionnaires et précaires afin de les amener à l'action pour la satisfaction de leurs aspirations.

L'activité revendicative est malheureusement trop souvent liée aux mauvais coups portés à l'ensemble des salariés et aux travailleurs de la recherche. Le SNTRS mettra tout en oeuvre pour préserver les acquis existants et acquérir de nouveaux droits.

Ce document fait le point sur la situation d'aujourd'hui, sur les avancées, les reculs, il reprend des revendications anciennes mais qui, hélas, sont encore pleinement valables, il met à jour celles qui ne sont plus adaptées.

## 1) Les organismes nationaux de recherche

Combattre ce qui remet en cause leur existence, leur statut public, leur indépendance, leur autonomie ou leur unité.

Combattre pour l'annulation du processus de contractualisation :

- contractualisation tripartite des unités CNRS situées dans les universités, prélude à la contractualisation globale de l'organisme;
- contractualisation des EPST.

Préserver la multidisciplinarité par la défense des disciplines.

Obtenir le maintien du financement récurrent des EPST et des unités de recherche assuré par le budget de l'Etat et permettant la continuité des domaines de recherche et le développement de recherches de qualité. Pour cela, une programmation budgétaire pluriannuelle doit être établie.

Les EPST doivent avoir les moyens (en budget et en emploi) et la liberté de lancer et de maîtriser des programmes de recherche à long terme dans le cadre d'une politique nationale de recherche à la définition de laquelle toutes les composantes doivent être associées.

Les budgets des unités de recherche doivent être suffisants pour garantir leur indépendance. Le financement sur contrat avec des organismes, des institutions caritatives ou des entreprises ne doit pas se substituer au financement public. En tout état de cause, les contrats doivent être discutés dans les instances élues, la transparence doit être exigée, les objectifs scientifiques ou industriels définis.

Obtenir la restitution aux laboratoires et équipes de tous les crédits de paiement correspondant aux autorisations de programmes décidées dans les 3 dernières années et non honorés afin de combler totalement la dette de 1,5 milliards de francs due au CNRS.

Limitier le budget de recherche militaire et augmenter le BCRD. Porter l'effort national de recherche à 3% du PIB.

La recherche industrielle ne doit pas être financée par le budget de l'Etat (suppression du crédit impôt-recherche). Si une politique incitative peut se concevoir, elle ne doit pas se faire au détriment de la part de budget alloué aux organismes publics. L'utilisation des sommes dévolues doit être strictement contrôlée.

Combattre les objectifs du gouvernement d'affaiblir la recherche publique civile, de mettre en place des systèmes de pilotage autoritaire visant à transformer les organismes de recherche en agence de ressources au service de la compétitivité des entreprises.

Obtenir l'annulation des mesures prises par le Conseil Interministériel de la Recherche du 3 octobre 1996.

Obtenir le retrait de la réforme de l'administration du CNRS (circulaire du 5/7/96).

Combattre les remises en cause de toutes les instances qui permettent l'élaboration démocratique de la politique de recherche. Les priorités scientifiques doivent être du seul ressort des instances scientifiques des organismes.

Redonner au Comité National son rôle et ses prérogatives dans l'élaboration de la politique scientifique conformément à ce que prévoit l'article 23 du décret organique du CNRS : *"Les sections évaluent les programmes de recherche des unités propres et associées. Elles sont consultées et font des propositions sur la création, le renouvellement et la suppression des unités de recherche ainsi que sur leurs besoins en crédits et en effectifs de personnel. Elles procèdent à l'analyse de la conjoncture scientifique et de ses perspectives et peuvent être plus généralement consultées sur toutes les questions relevant de leur domaine. Elles exercent les compétences qui leur sont dévolues par les statuts des personnels du centre. La direction du centre les informe de ses décisions"*. Le Comité National doit donc conserver toutes ses prérogatives en matière de gestion de la carrière des chercheurs, ce qui s'oppose à la circulaire du 5/7/96 qui place le secrétariat général du Comité national sous la coupe du Secrétaire Général du CNRS.

Améliorer la participation de l'ensemble des catégories de personnels aux différentes instances. Lutter contre l'exclusion des ITA et des chercheurs de rang B d'une grande partie des travaux du Comité National (CNRS) ou des Commissions Scientifiques de l'INSERM, et lutter contre tout projet qui tendrait à réduire ou à faire disparaître la représentation élue au Conseil Scientifique du CNRS.

## 2) L'emploi scientifique et technique

Obtenir l'annulation des gels de postes et la restitution des postes budgétaires supprimés (de 1994 à 1997, 1072 postes ont été supprimés au CNRS et à l'INSERM).

Empêcher la suppression des services d'accompagnement de la recherche tels que les services d'entretien et de maintenance des bâtiments et lutter contre le recours systématique à la sous-traitance pour certains emplois d'accompagnement technique.

Obtenir les créations d'emploi de titulaires nécessaires au remplacement de tous les départs naturels (en % pour les chercheurs, en liaison avec le métier pour les ITA) et permettant de répondre aux besoins exprimés par les unités de recherche et de service pour maintenir et développer les activités de recherche. Utilisation de tous les postes vacants pour recruter aussitôt sur poste de titulaire.

Anticiper les départs en retraite pour permettre un chevauchement et une transmission des connaissances.

Obtenir la création des emplois nécessaires à l'encadrement et au suivi de la formation des doctorants.

Lutter contre l'utilisation des doctorants pour suppléer au manque de personnel technique.

Lutter contre les situations de déqualification liées à la pénurie de personnels techniques ou administratifs, obligeant les personnels qualifiés à substituer un nombre croissant de tâches subalternes ou sous-qualifiées à leurs tâches principales. Chacun doit pouvoir être employé aux tâches qu'il sait faire et chaque tâche doit essentiellement être confiée à quelqu'un de compétent.

Lutter contre le développement des emplois précaires (vacataires, CDD, CES). En ce qui concerne les "post-doc", cela doit rester un moyen pour permettre les échanges internationaux en complétant l'expérience de jeunes chercheurs. En aucun cas, la généralisation des post-doc ne doit se substituer au recrutement de chercheurs permanents.

Obtenir un plan de titularisation des précaires exerçant des fonctions à caractère permanent (avec commission d'intégration et postes ajoutés au contingent normal de recrutement). En attendant, veiller à ce que ces personnels bénéficient des droits et avantages en vigueur dans les laboratoires d'accueil (horaires, congés, droit social, droit syndical, formation...). Nous mettrons tout en oeuvre pour que les emplois précaires occupant des fonctions permanentes (vacataires, CES, CDD ou autres emplois moins bien identifiés) soient transformés en vue d'une future titularisation. Il s'agit dans un premier temps d'améliorer les conditions de reconduction de ces contrats afin d'empêcher le licenciement des personnels précaires des EPST.

Lutter pour que les besoins en emploi de l'enseignement supérieur ne pèsent pas sur les organismes. D'une manière générale les personnels des EPST ne doivent pas suppléer le manque de postes

universitaires, notamment, la participation à l'enseignement ne peut être qu'une activité secondaire et rester dans la limite des 20% du temps de travail.

Obtenir des recrutements pour compenser les congés de longue durée (maladie, formation, parentaux) et les temps partiels.

Maintenir le caractère national du recrutement pour tous les corps.

Veiller à ce que le recrutement soit basé essentiellement sur des critères de qualification.

Améliorer les conditions de recrutement : remplacement immédiat des départs pour éviter le pré-recrutement sur CDD et, organisation dès le début de l'année des concours de recrutement dits "normaux".

Améliorer le déroulement des concours externes (mode de désignation des présidents de jury, constitution de la liste des experts et mise à jour, nature des épreuves de sélection adaptées aux différents métiers et moins basées sur l'oral, pas de regroupement dans un même concours de profils d'emplois différents qui rend difficile les comparaisons entre candidats et rend caduque l'utilisation des listes complémentaires).

Assurer un recrutement à tous les grades pour les chercheurs avec évaluation du niveau atteint. Supprimer les limites d'âge pour tous les corps et obtenir l'accès au recrutement pour les candidats sans titre ou diplôme mais justifiant d'une qualification équivalente avec le niveau d'emploi ouvert, exercée dans une entreprise privée ou publique ou dans une administration de l'Etat, pour tous les niveaux et pour tous les métiers.

Lutter contre le déclassement à l'embauche en n'admettant pas à concourir les candidats sur-diplômés par rapport au poste à pourvoir

Veiller au recrutement de personnels handicapés à tous les niveaux, chercheurs et ITA et atteindre 6% du volume des recrutements. Veiller à l'adaptation des postes de travail.

### **3) Défendre et améliorer le statut de titulaire**

Statut unique en 8 niveaux de qualification.

Harmoniser les statuts enseignement supérieur, bibliothèque universitaire et EPST avec distinction entre la fonction principale et les fonctions d'accompagnement (enseignement, recherche, administration, support technique). Suppression de la hiérarchisation automatique entre les 4 fonctions. Grille unique, harmonisation des primes.

Améliorer les passerelles entre les corps d'ITA et de chercheurs (échelonnement indiciaire et primes) et augmenter le nombre des possibilités de détachement dans le corps Chercheurs pour les ITA qui exercent réellement des fonctions de chercheurs.

Obtenir des garanties statutaires pour les chercheurs en formation que sont les doctorants, leur garantissant une couverture sociale et reconnaissant leur participation effective au travail scientifique sous la forme d'un présalaire, ouvrant droit à pension.

Fusion des corps techniques et administratifs avec reconnaissance de la qualification exercée pour les administratifs qui ne satisferaient pas aux conditions de diplômes pour l'intégration dans les corps techniques. Maintien du niveau de prime pour les SARcn qui passeraient Tcn.

Maintien du corps des AI parce qu'il permet la reconnaissance du niveau BTS et DUT, qu'il est un corps de promotion pour les T et SAR et qu'il est composé d'un seul grade.

Dans l'attente d'une refonte totale de la grille, revaloriser l'échelonnement indiciaire du corps des AI, par exemple de 350 (indice de début) à 600 (indice de fin) au lieu de 333 à 537 actuellement.

Obtenir le droit d'accès au corps des AI pour les titulaires d'un DE d'infirmier et d'assistant-social (Bac+3)

Rétablir la référence au diplôme CAP pour l'accès au corps AJT, et au CAP ou BEP pour les AJA.

Réserver l'accès aux corps AGT - AGA aux personnes sans diplôme.

Titularisation des anciens ouvriers d'état, exclus jusqu'à ce jour du champ de la titularisation, dans les mêmes conditions que les autres personnels des EPST.

Modification des conditions de classement dans un corps, après concours externe ou interne ou avancement au choix : pour le recrutement externe, prise en compte de l'ancienneté acquise dans des services privés équivalents au minimum au 2/3, notamment pour l'accès aux corps des administratifs pour lesquels aucune ancienneté n'est prise en compte actuellement et prise en compte du temps de thèse.

Classement à un indice comportant une rémunération au moins égale à celle de l'ancien corps pour le recrutement interne.

Sur toutes ces questions de classification, qualification et évaluation, le congrès a jugé nécessaire de poursuivre le débat devant aboutir à des décisions lors du CSN du 30 mai 1997.

#### **4) Le déroulement des carrières et la reconnaissance des qualifications**

Obtenir l'amélioration du déroulement des carrières par la levée de toutes les mesures qui tendent à la ralentir (levée des barrages de grade, relèvement des contingentements des corps), par le relèvement des grilles indiciaires et par la levée de toutes les disparités entre catégories de personnel.

Abaisser à 2 ans maximum la durée des échelons pour tous les corps.

Obtenir la mise en place d'un système d'évaluation commun aux chercheurs et aux ITA, permettant de situer le niveau de qualification exercé par chaque individu, fondé sur des critères communs à tous les métiers pour chaque niveau, et basé sur une évaluation par les pairs (experts du métier), indépendamment de la hiérarchie. Cette évaluation doit avoir lieu tous les 4 ans conformément au statut des EPST.

Obtenir, pour tous les agents sous-classés, la reconnaissance concrète des qualifications par la mise en place d'une procédure particulière, différente du mode de promotion habituel, et le déblocage des transformations d'emplois nécessaires à cette reconnaissance.

L'évaluation individuelle doit être distinguée de l'évaluation du collectif de travail et ne pas être considérée comme un outil de gestion des qualifications et des métiers dans les unités et dans les organismes.

Le contexte dans lequel les ITA et les chercheurs exercent leurs activités doit être pris en compte, l'évaluation-sanction doit être combattue.

Obtenir le droit d'accès aux rapports d'évaluation, immédiatement pour les chercheurs, pour tous dès la généralisation du dispositif.

Améliorer le déroulement des concours internes et des règles d'avancement :

Les concours internes doivent être réservés aux agents de l'EPST où les postes sont ouverts. Tant que la question du déclassement et de la reconnaissance des qualifications n'est pas réglée, les concours internes ne doivent pas être affectés.

Abaissement à 5 ans pour tous les corps des anciennetés de services requises pour concourir ou pour un avancement au choix, et autorisation de cumul des anciennetés acquises dans plusieurs établissements publics.

Lutter contre toutes mesures qui viseraient à limiter arbitrairement le nombre de candidats.

Maintenir le droit de concourir dans plusieurs BAP si le métier exercé le justifie.

Obtenir un contrôle de la composition des jurys par les CAP compétentes, veiller à la représentation des différents métiers.

Définir les règles de constitution et de fonctionnement des sous-jurys pour garantir l'égalité de traitement de tous les candidats.

Obtenir le remboursement des frais engagés pour se présenter aux concours internes ou aux sélections professionnelles (limités actuellement à une prise en charge par période de 12 mois).

## 5) Les salaires, les primes et le pouvoir d'achat.

Obtenir le maintien garanti du pouvoir d'achat par l'indexation des salaires sur l'augmentation des prix.

Obtenir le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat par une augmentation de 18% de la valeur du point d'indice.

Obtenir le versement d'une indemnité de départ à la retraite, au moins égale à 6 mois de traitement, pour compenser la chute brutale du pouvoir d'achat au moment du départ.

Lutter contre toute tentative d'individualisation des salaires et d'introduction de salaire "au mérite".

Obtenir la suppression des C.I.I. et N.B.I. car ils portent atteinte à la cohérence d'une grille bâtie en référence à des niveaux de qualification et introduisent une rémunération à la fonction.

Obtenir la refonte de la grille de salaire avec :

- salaire minimum à 8 500 Frs (brut, prime comprise)
- intégration des primes dans le salaire
- grille unique en 8 niveaux de classification correspondant aux 8 niveaux de qualifications
- amplitude indiciaire de 2 pour chaque niveau.
- durée maximum de 30 ans, sans barrage, pour un même niveau
- la moitié du gain indiciaire dans un niveau acquise dans le premier tiers de la carrière
- un intervalle régulier entre les indices de fins de niveaux

Obtenir que le taux de la PPRS, indexée sur l'indice moyen budgétaire, soit porté à 16% pour tous les corps.

Lutter contre toute modulation à la baisse de la PPRS.

Obtenir la modification des indices de référence pour le calcul de la PPRS en fonction des modifications indiciaires liés à la réforme Durafour (pour les corps AGT,AJT passage à l'indice 289 soit +35 et +29 points, pour les Tcn et Tcs passage à l'indice 326 soit + 20 points, pour les Tce passage à l'indice 364 soit +21 points)

Obtenir la prise en compte de la PPRS au moment des passages ITA/Chercheur

Obtenir le versement de la prime de technicité à tous les agents exerçant l'essentiel de leurs tâches sur outil informatique.

Obtenir le versement de la Prime d'Installation pour tous les recrutés, dès leur entrée en stage, sans limitation d'indice et quelle que soit la zone géographique.

Obtenir l'intégration au salaire de l'indemnité de résidence et l'égalisation de son montant à 3% pour tous, quelle que soit la zone géographique.

Obtenir l'indemnisation de 50% des frais de transport pour tous les agents qui utilisent des transports en commun, quelle que soit leur résidence administrative.

Obtenir la garantie de paiement régulier des horaires décalés et d'astreintes.

## 6) la gestion des personnels

Combattre l'introduction, dans les EPST, des systèmes de gestion en vigueur dans les entreprises privées (GPEC) et dont le but est de substituer à toutes les règles collectives des règles individuelles dont les critères découlent des objectifs de rentabilité et d'adaptabilité et de ne rémunérer que l'activité déployée sur un poste ou sur une fonction sans reconnaître la qualification de l'agent.

Obtenir l'abrogation des mesures d'Entretien Annuel d'Activité (pour les ITA) et d'Entretien Approfondi (pour les chercheurs) qui visent à enfermer chaque agent dans une relation contractuelle, présentée faussement comme symétrique et en contradiction avec les règles communes qui garantissent l'égalité.

Intervenir contre les actes autoritaires des directions, à tous les niveaux et exiger le respect des prérogatives des instances et des dispositions statutaires qui protègent les agents.

Obtenir que la formation des directeurs d'unité ne vise pas à les transformer en "managers" pour leur permettre une meilleure connaissance des règles statutaires et leur bonne mise en oeuvre.

Jouer, à tous les niveaux, notre rôle de défenseur des personnels face aux décisions des directions en accordant une attention particulière aux personnels stagiaires (déroulement du stage, moyens et conditions de travail, titularisation).

## **7) la mobilité**

Faire reconnaître le droit à la mobilité volontaire en levant tous les freins qui subsistent, notamment le droit des directions de s'opposer au départ des agents, les restrictions d'appartenance à un département particulier ou le pouvoir exclusif des directions d'unité de récuser tout candidat interne au profit du recrutement externe, ainsi que la règle des 3 ans dans une affectation avant toute nouvelle mutation.

Afficher et offrir à la mobilité tous les emplois non pourvus, pendant un délai effectif de 2 mois préalablement à tout recrutement externe.

Veiller à ce que l'adéquation du profil d'emploi et du grade affiché ne soit pas laissé à l'arbitraire de l'unité.

Elargir le rôle de la Commission Mobilité pour qu'elle puisse être une instance de recours et qu'elle contrôle la régularité des opérations notamment dans les cas où les postes affichés ne sont pas pourvus alors qu'il existait des candidats crédibles.

Créer une bourse à la mobilité pour permettre aux volontaires de se faire connaître.

Revaloriser les indemnités de déménagement pour une prise en charge intégrale des frais engagés.

Prise en charge des frais engagés pour se rendre à des entretiens préalables à une mobilité.

Respecter les qualifications pour les ré affectations liées aux disparitions ou restructurations d'unité.

Mise en place de formation de reconversion à la demande des agents en cours de réaffectation, avec maintien intégral du salaire pendant toute la durée nécessaire.

Obtenir l'ajout de la mention de "3 propositions d'affectation dont une dans le département" dans l'article 240 du statut-cadre.

Lutter contre toute mobilité forcée.

## **8) La formation permanente**

Lutter contre la transformation de la FP en outil de gestion au service de la politique de l'organisme.

La Formation Permanente doit permettre le maintien et la progression de la qualification individuelle et permettre l'épanouissement personnel par l'accès à la culture et pas exclusivement à la culture professionnelle.

L'acceptation des formations ne doit pas être conditionnée par la place de l'agent dans l'organigramme de l'unité, ni par des problèmes de charge de travail. Le droit à la formation doit être garanti à tous.

Obtenir une durée minimum annuelle de formation pour chaque agent de 10 % du temps de travail.

Porter le budget consacré à la Formation Permanente à 5% de la masse salariale (2,35% en 1995 au CNRS) et immédiatement à 3,8% conformément à l'Accord-cadre Formation Continue dans la Fonction Publique. Tenir compte des personnels non fonctionnaires (CES, CDD, Post-doc, Doctorants) qui doivent pouvoir bénéficier des actions de Formation.

Améliorer l'élaboration collective des PFU, notamment la liaison avec le Comité National ou le Conseil Scientifique.

Obtenir des garanties de réalisation et une programmation des actions de formation ainsi que l'évaluation des actions de formation en fonction d'un cahier des charges.

Assurer la transparence des budgets, de leur répartition et de leur utilisation.

Obtenir le développement des Plans Individuels de Formation (PIF) et dans le cas d'arbitrage budgétaire, privilégier la demande des individus avant celle des collectifs de travail que sont les unités.

Améliorer l'information sur la Formation Permanente et notamment les circuits de transmission pour tous les agents éparpillés dans les unités associées.

Obtenir le maintien intégral du salaire pour les Congés Individuels de Formation (CIF), ainsi que l'extension de l'indemnisation à la totalité de la durée statutaire (3 ans). Obtenir le versement de la PPRS aux agents en CIF.

Reconnaissance des nouvelles qualifications dans le cas des formations diplômantes ou qualifiantes.

## **9) Retraite**

Défendre et améliorer le code des pensions des fonctionnaires et obtenir le retour aux 37,5 annuités pour les non-titulaires et tous les autres salariés pour une retraite à taux plein. Rétablir les bonifications pour enfant pour les femmes.

Lutter contre l'introduction des fonds de pension et des systèmes d'épargne et de capitalisation, contradictoires avec les principes de solidarité et de répartition.

Obtenir l'intégration des primes dans le calcul des droits à pension.

Obtenir la gratuité de la validation pour la retraite des années de non-titulaires et le remboursement des sommes déjà versées.

Obtenir l'autorisation de validation pour les périodes travaillées à mi-temps, sans exception.

Revalorisation du montant du minimum de pension et de la valeur du point IRCANTEC pour les non-titulaires en fonction de l'évolution globale des rémunérations dans la Fonction Publique.

Obtenir la cessation anticipée d'activité pour ceux qui totalisent 37,5 ans de cotisation soit au régime des pensions civiles et militaires soit au régime de base de la Sécurité Sociale et 15 ans de services militaires et civils effectifs, avec un revenu de remplacement égal à 75% du traitement pour tous (titulaires et non titulaires) et avec recrutement en remplacement de même niveau et de même localisation.

Supprimer l'obligation d'avoir effectué 25 années de service pour pouvoir bénéficier de la Cessation Progressive d'Activité.

## **10) La durée du travail.**

Obtenir la réduction de la durée hebdomadaire de 39 à 35 heures sans perte de salaire et avec création d'emplois en compensation.

Lutter contre la mise en oeuvre de l'annualisation du temps de travail.

Lutter contre l'introduction de systèmes automatisés de contrôle des horaires de travail (pointeuse) et obtenir leur suppression là où ils existent déjà.

Assurer à tous les agents qui en font la demande, la possibilité de travailler à temps partiel.

## 11) La sécurité du travail

Faire fonctionner partout les Comités d'Hygiène et de Sécurité et veiller au respect de la législation et de la réglementation. Obtenir le déblocage des budgets nécessaires.

Améliorer la formation et la sensibilisation aux problèmes de sécurité y compris pour les personnels précaires (CDD, CES) et les doctorants.

Obtenir le désamiantage systématique de tous les bâtiments universitaires et de recherche et une mesure d'urgence concernant Jussieu. La continuité des travaux de recherche et d'enseignement doit être garantie pendant la durée des travaux.

L'ensemble des personnels de recherche doit être considéré comme personnel à risques, ce qui entraîne un suivi médical important : le statut de médecin de prévention doit être au minimum un temps plein pour 1000 agents (titulaires ou non-titulaires) afin d'assurer la surveillance médicale du personnel, la visite des lieux de travail, leur propre formation. Leur statut doit leur garantir l'indépendance vis à vis de la hiérarchie administrative.

L'Ingénieur et/ou l'inspecteur d'hygiène et de sécurité doit avoir son indépendance garantie vis à vis des voies hiérarchiques (administration et directions d'unité).

Obtenir la reconnaissance réelle du travail (qualification et responsabilités) des ACMO du CNRS et des Correspondants Hygiène et Sécurité de l'INSERM, chercheurs et ITA de quelque grade que ce soit, par une prise en compte dans le déroulement de carrière. Assurer leur indépendance dans leurs interventions.

Obtenir la tenue (obligatoire) du Registre de Sécurité, où doivent être notés tous les incidents et accidents de chaque unité.

Obtenir l'abrogation du décret du 24/04/1995 instituant des CHS dans les universités, dépendants des Conseils d'Administration, ayant une représentativité du personnel liée à des élections locales, et la promotion d'un décret d'application du décret Fonction Publique du 9/05/1995.

Obtenir le maintien des articles 5-5 et 5-7 du décret du 9/05/1995 permettant au personnel le retrait du poste de travail devant un danger imminent.

## 12) L'action sociale

### Le CAES

Lutter pour le maintien de la conception "comité d'entreprise" du CAES. Préservation de l'indépendance du CAES, le CNRS ne pouvant vérifier qu'*a posteriori* l'utilisation des moyens mis à disposition du CAES.

Obtenir l'égalité réelle d'accès de tous les agents actifs et retraités, aux activités du CAES. Un effort particulier doit être fait pour aider les agents et leurs familles à faire face à des situations difficiles, dues au handicap, au chômage, aux accidents et autres aléas de la vie.

Combattre les tentatives de remise en cause de l'indépendance du CAES et de sa politique par rapport aux directions et maintenir sa gestion exclusive par des représentants élus des personnels et veiller à ce que les activités de solidarité ne deviennent pas des simples rouages de la direction du personnel pour en faire un moyen d'accompagnement de la politique des organismes (mobilité) ou qu'elles ne se substituent pas à la part d'action sociale qui est de leur responsabilité (assistante sociale, logement par ex.).

Obtenir une augmentation des moyens alloués aux CAES afin de répondre de manière satisfaisante aux besoins exprimés par les personnels. Obtenir, dans un premier temps, le passage à 1% de la masse salariale de les moyens alloués au CAES. Tous les emplois de l'action sociale doivent être pris en charge par le CNRS, avec des salaires alignés sur la grille de la Fonction Publique.

Obtenir la prise en compte des CES dans le montant de la subvention afin qu'ils puissent bénéficier de l'ensemble des prestations sociales, sportives ou culturelles.

Obtenir l'amélioration du subventionnement des tarifs dégressifs afin de mieux aider les familles à faibles revenus.

Obtenir l'allégement de la procédure administrative d'attribution des Prêts solidarités.

Obtenir que en plus des prêts solidarité, le CAES développe sa propre politique d'aides financières au bénéfice de l'ensemble des ayants et ouvrants droits des prestations CAES, pour que la solidarité ne joue pas uniquement au bénéfice des titulaires. Obtenir du CNRS les moyens nécessaires.

Obtenir pour les élus du CAES ou des CLAS, des formations en gestion, ou en rapport avec leurs activités sociales. Ces formations doivent être prises en charge par le CNRS.

### **Restauration**

Agir pour le maintien et le développement de la restauration sociale. Refuser toute convention avec une autre administration qui ne s'appuierait pas sur des orientations définies entre la majorité des organisations syndicales nationales et la direction des organismes, après consultation des personnels concernés. Ne pas accepter la substitution des titres repas qui pénalisent les bas salaires, limiter leur usage aux cas où il n'est pas possible de trouver un restaurant social.

Agir pour le maintien d'un tarif national de restauration décidé par les élus du personnel et les syndicats. Lutter contre des augmentations de tarifs supérieures à la hausse des prix des denrées alimentaires. Veiller à ce que la participation financière des usagers soit au plus égale au montant des denrées entrant dans la composition du repas.

Obtenir l'abrogation de l'accord de 1992 et la renégociation d'une convention CAES/CNRS avec affectation de personnels pour la restauration et remise en cause des cessions de restaurants à des organismes privés

Obtenir la suppression du tarif étudiant et le droit d'accès pour les doctorants qui travaillent dans les unités propres dans les mêmes conditions que les personnels statutaires.

### **Logement**

Obtenir l'augmentation substantielle du budget consacré au logement (actuellement 1 MF/an pour 26 000 agents à comparer avec 25 MF/an pour 12 000 agents à l'Équipement). Elle devrait être portée à 1% de la masse salariale.

Obtenir le renouvellement du parc immobilier pour l'accès au logement locatif et des prêts accessibles aux personnels, dans les secteurs géographiques où les besoins sont exprimés, notamment dans les grandes agglomérations et en conformité avec l'évolution des implantations d'unités.

Ouvrir les possibilités d'obtention des prêts bonifiés d'accession à la propriété à tous les agents, sans conditions d'âge ou de mobilité.

Adapter la part du budget des organismes consacrés à ces besoins, dans le cadre d'un plan pluriannuel, afin de répondre effectivement à la demande, notamment dans les régions où la population concernée a considérablement évolué (recrutement de jeunes).

Obtenir la revalorisation du montant des prêts à l'amélioration de l'habitat (prêt principal et prêt complémentaire) qui n'ont pas été revalorisés depuis plus de 20 ans et de fait ne répondent plus aux besoins.

### **Aides exceptionnelles**

Obtenir que les aides exceptionnelles accordées au niveau des délégations soient attribuées partout de la même façon et que le plafond d'aide soit relevé à 15 000 Frs (7 000 Frs aujourd'hui). Obtenir que ces aides soient accessibles à tous les personnels travaillant au CNRS, quel que soit leur statut.

### **Enfance**

Obtenir le maintien en francs constants du budget qui avait été octroyé en 1984 pour le versement des subventions administratives "enfance" suivant un quotient familial.

Obtenir des lits de crèche à proximité des lieux de travail, correspondant aux besoins exprimés par les personnels

### **Locaux sociaux**

Obtenir l'évaluation régulière des besoins en locaux sociaux afin de répondre à l'évolution de la demande, au niveau local, régional ou national. Mise en place d'un plan pluriannuel pour répondre aux évolutions.

### **13) Développer la démocratie dans les unités et dans les instances représentatives.**

Lutter pour que le rôle des élus soit respecté et revalorisé, pour qu'ils soient reconnus comme des représentants du personnel. Ils doivent avoir les moyens d'exercer leurs mandats et ainsi avoir accès, dans des délais convenables, à tous les éléments du dossier sur lequel un avis ou une décision doit être pris. Toutes les instances doivent fonctionner dans la transparence. Un suivi des décisions ou avis doit avoir lieu.

#### **Les Conseils d'Administration**

Au CNRS, rééquilibrer la composition afin de faire plus de place aux représentants élus du personnel : 6 au lieu de 4.

A l'INSERM, améliorer la représentation du monde du travail.

#### **Les Conseils Scientifiques (CNRS-INSERM)**

Lutter pour que les Conseils Scientifiques jouent pleinement leur rôle et que les représentants du personnel continuent d'être élus au suffrage direct.

Améliorer la représentation élue des ITA en portant à 4 le nombre de représentants du collège C.

#### **Le Comité national (CNRS)**

Lutter pour qu'il retrouve un rôle plus important dans l'élaboration de la politique de l'organisme et qu'il puisse exercer l'ensemble de ses prérogatives.

Améliorer la composition et le fonctionnement dans le sens d'une participation équilibrée des différentes catégories de personnel et d'un réel fonctionnement démocratique.

Augmenter le nombre des élus du collège B à 6 et le nombre des élus du collège C à 4 pour chaque section.

Rétablir la participation des élus C et B à tous les actes des sections du Comité National.

Rétablir une commission ISD ayant pour rôle d'évaluer la politique d'IST de l'organisme, l'activité des Unités de services de ce secteur, et l'INIST en particulier, avec une représentation directe des personnels.

Rétablir les prérogatives de la Commission 41 pour l'évaluation de l'activité des services administratifs et introduire une représentation directe des personnels de ces services.

Améliorer le mode de remplacement d'un élu en cours de mandat par désignation du suivant sur la liste de l'élu défaillant.

Améliorer la composition et le fonctionnement des conseils de départements, notamment en renforçant le nombre d'élus chercheurs de rang B, et en diminuant le nombre des nommés.

#### **Les Commissions Administratives Paritaires (CAP)**

Obtenir le renforcement du rôle des CAP qui doivent être l'instance de recours universelle.

Combattre l'attitude bloquée de la direction notamment lors des réunions concernant l'avancement où ce n'est pas toujours la qualité des dossiers qui est prise en compte mais les choix opérés en secret dans les régions ou les départements scientifiques, voire la notoriété ou l'influence du responsable de l'agent.

Obtenir que les avancements soient fondés sur des critères de qualification.

Obtenir la suppression du pré-classement régional pour l'avancement.

Obtenir la mise en place au CNRS, de Commissions Régionales des Personnels, élues sur listes syndicales et à compétences limitées pour ne pas interférer avec les prérogatives des CAP nationales et garantir la gestion nationale des carrières pour tous les corps.

En matière d'avancement le rôle de la CRP serait limité à la préparation du travail de la CAP.

En matière de recours individuel la CRP pourrait résoudre des problèmes dès le niveau régional (mutation, formation, temps partiel ...), la CAP restant une instance de recours ultime pour les agents.

### **Les Conseils Consultatifs Régionaux (CCR)**

Obtenir la clarification du rôle et des compétences des CCR du CNRS.

Obtenir la modification des modalités électorales dans le sens d'une représentation par collège, élue au scrutin proportionnel à un tour et sur listes syndicales.

### **Les Conseils d'unités**

Agir pour qu'ils soient mis en place partout, qu'ils fonctionnent réellement et qu'ils puissent intervenir sur l'ensemble de leurs prérogatives.

## **14) Protection sociale**

Lutter contre toutes mesures visant à remettre en cause le système de protection sociale basé sur la solidarité, à faire payer plus aux salariés, à fiscaliser son financement.

Obtenir en particulier :

- \* l'abrogation du plan Juppé,
- \* l'abrogation du forfait hospitalier,
- \* l'annulation des mesures abaissant le taux de remboursement des actes médicaux et des médicaments,
- \* l'abrogation de la CSG et du RDS.

Exiger le remboursement des dettes patronales.

## **15) Paix et désarmement**

S'inscrire dans les actions pour le désarmement, l'arrêt des essais nucléaires, la destruction des armes nucléaires, chimiques et biologiques et pour la reconversion des industries d'armement vers des activités à caractère civil.

## **16) Solidarité internationale**

Exprimer notre solidarité envers tous les travailleurs en lutte pour leurs droits et à l'égard des peuples qui combattent pour leur liberté.

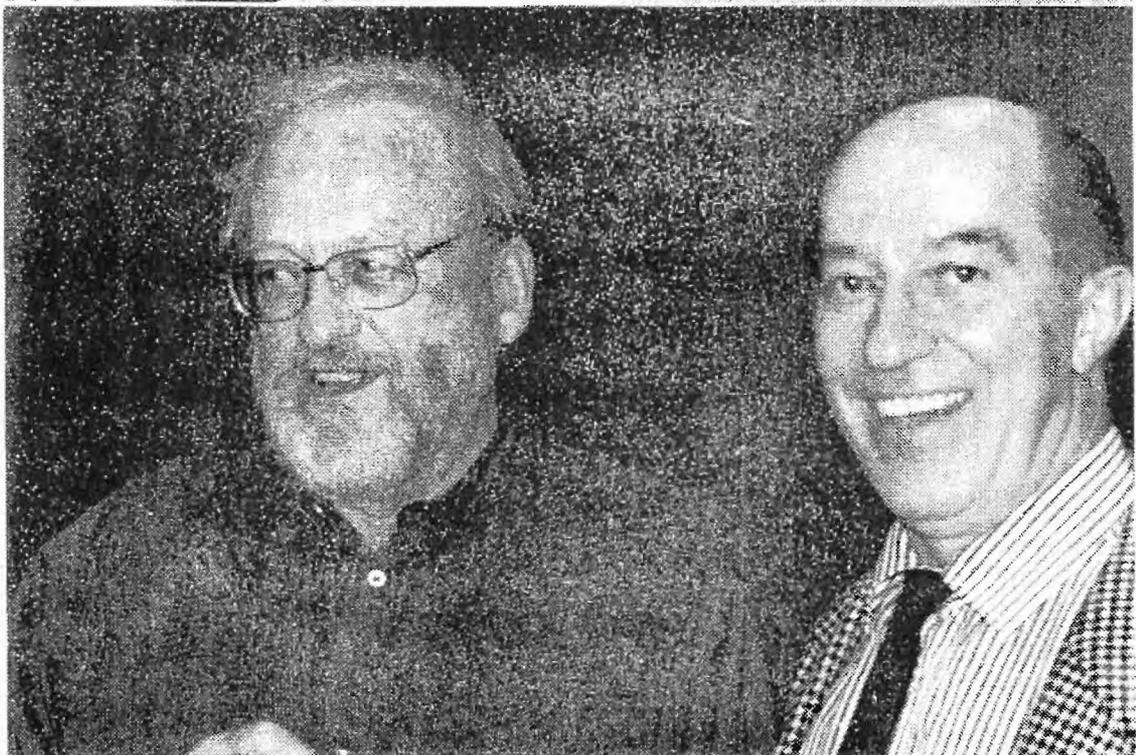
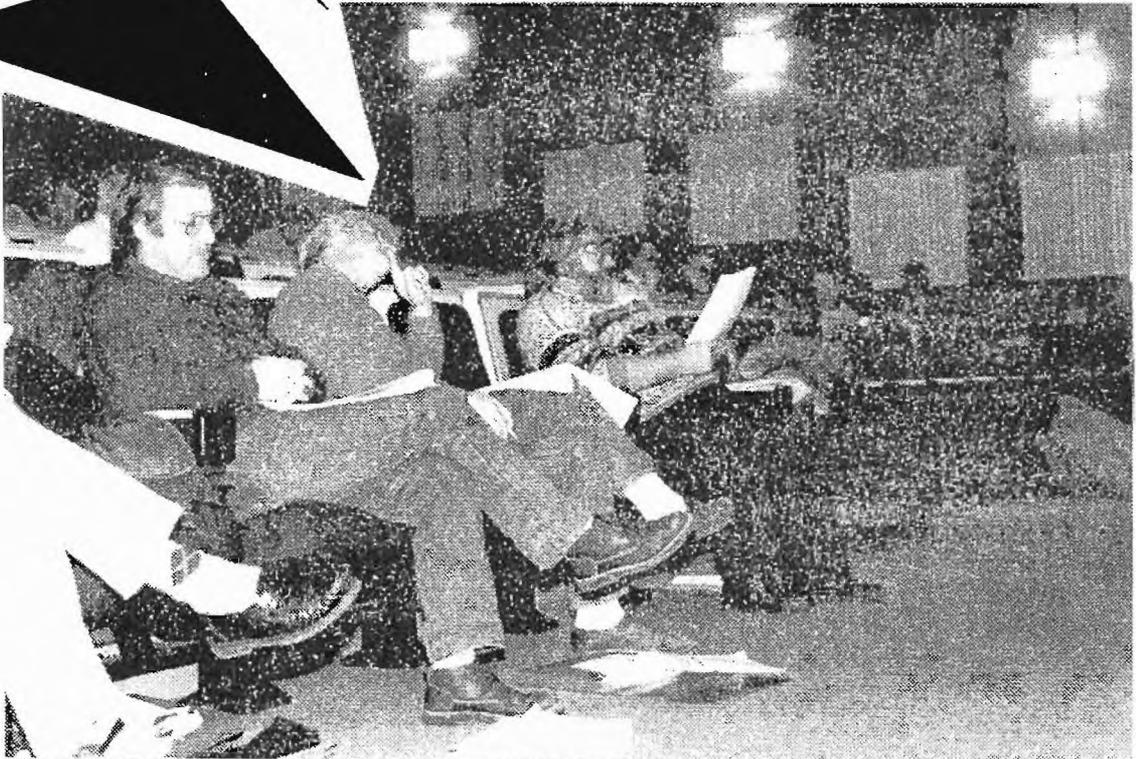
## **17) Egalité des droits**

Agir pour l'abrogation des "lois Pasqua"

Combattre le racisme et la xénophobie et faire appliquer les lois contre le racisme.

-----

# Les commissions



# La Commission des mandats.

## LES DELEGUES AU 22ème CONGRES

### LA REPRESENTATION

75 délégués ont participé au Congrès.  
Ils venaient de 45 sections.  
2 régions n'étaient pas présentes au Congrès.

### LA REPARTITION FEMMES-HOMMES

Sur les 75 délégués il y avait 22 femmes (29%) et 53 hommes (71%).

### LA REPARTITION PAR DISCIPLINES OU SECTEURS D'ACTIVITE

#### *CNRS*

|                                             |    |    |
|---------------------------------------------|----|----|
| Physique Nucléaire et Corpusculaire (PNC)   | 2  |    |
| Sciences Physiques et Mathématiques (SPM)   | 6  |    |
| Sciences Physiques de l'Ingénieur (SPI)     | 10 |    |
| Chimie                                      |    | 7  |
| Sciences de l'Univers                       |    | 14 |
| Sciences de la vie                          |    | 5  |
| Sciences de l'Homme et de la Société (SHS)  | 10 |    |
| Information Scientifique et Technique (IST) | 3  |    |
| Moyens Communs                              |    | 9  |
| <i>INSERM</i>                               |    | 7  |
| <i>INRIA</i>                                |    | 2  |

### LA REPARTITION PAR CORPS

|                                              |    |    |
|----------------------------------------------|----|----|
| Chargés de recherche                         |    | 2  |
| Ingénieurs de Recherche                      | 31 |    |
| Ingénieurs d'Etudes                          |    | 18 |
| Assistants Ingénieurs                        |    | 8  |
| Techniciens                                  |    | 12 |
| Adjointes Techniques                         |    | 1  |
| Secrétaires d'Administration de la Recherche | 1  |    |
| Retraités                                    |    | 1  |
| Thésards                                     |    | 1  |

### L'AGE DES DELEGUES

La plus jeune déléguée a 27 ans ; le plus âgé à 66 ans.  
La moyenne d'âge des délégués est de 50,3.



## La Commission des Candidatures

La Commission des candidatures était composée de : Daniel PAILHAREY, Joël CHOISY, Jacques MILLET, Michel COUSY, Pierre SELVA, Guy SALIGNIERE, André LABORIE.

La commission a travaillé sur la base de critères retenus par le Congrès :

- 1) capacités militantes
- 2) volonté et possibilité d'assurer des tâches de caractère national
- 3) examen de l'activité passée au plan local, régional et national
- 4) stage et formation syndicale
- 5) faire vivre la démocratie
- 6) représentation sociale, catégorielle, géographique.

41 candidats ont été proposés à la commission pour la Commission Exécutive plus 3 candidats pour la Commission Financière de Contrôle.

Après discussion la commission a proposé au Congrès l'ensemble des candidatures qui représente 23 candidats de la CE sortante et 20 nouvelles candidatures. L'ensemble des candidats représente assez bien la diversité des activités et des fonctions qui existent au CNRS.

Les particularités des nouvelles candidatures sont :

- 1) retour de 3 candidatures ayant des fonctions administratives
- 2) 8 candidatures de la région GIF-ORSAY
- 3) 2 candidatures de l'administration centrale-Auteuil.

- 20 candidats sur 41 sont de nouvelles candidatures.

- L'ensemble des candidats représente un net rajeunissement, en particulier 13 candidats qui sont dans la tranche d'âge de 27 à 49 ans.
  - Sur les 44 candidats, 16 sont de province dont 3 candidats de BORDEAUX, 4 de TOULOUSE. Seules 2 régions ne sont pas représentées, la 8ème (ORLEANS) et la 17ème qui est une nouvelle délégation.
  - La commission a relevé les difficultés de renouvellement des candidatures pour les régions de MARSEILLE et de GRENOBLE.
  - Pour la région parisienne seule la 3ème région (VITRY-THIAIS) et la section de Jussieu ne sont pas représentées.
  - Pour la commission, l'ensemble des candidats représente un renouvellement et une diversité qui doivent permettre au syndicat d'avoir une COMMISSION EXECUTIVE dynamique.
- L'ensemble des candidats représente cohérence, diversité et relève...



## Commission financière et de contrôle pour le 22ème congrès du SNTRS-CGT

**Rappel des tâches de la commission telles qu'elles sont définies par l'article 13 de nos statuts :**

- elle examine la politique financière du syndicat et vérifie la comptabilité,
- elle se soucie de l'état des effectifs et de la rentrée régulière des cotisations,
- elle a compétence pour formuler toute suggestion, remarque et proposition qui relève de ses attributions.

La commission s'est réunie 3 fois depuis le 21ème congrès. Elle a apprécié la tenue rigoureuse des comptes du syndicat et la lisibilité des documents comptables.

C'est le résultat d'un travail minutieux des deux trésoriers qui se sont succédés et de Marie-Christine, la comptable, qui a su dominer les dédales des circuits financiers de la C.G.T., depuis la collecte dans la section syndicale jusqu'à la confédération. Cette année, nous a été imposé par le Crédit Mutuel, un changement de banque pour nos prélèvements automatiques des cotisations (PAC). Cette opération complexe, nos trésoriers l'ont encore en mémoire, a été parfaitement maîtrisée. Le syndicat est devenu pour la banque un modèle d'efficacité.

L'outil informatique qui a représenté un investissement conséquent en 1994 a été maîtrisé et utilisé, ce qui a permis à la commission une vision claire de tous les paramètres de la gestion comptable, et d'aller au-delà de son travail de contrôle. Elle a examiné les causes de l'insuffisance des moyens du syndicat. (voir le rapport financier)

Elle s'est attachée à recommander au trésorier un examen des talons des cartes (fichier national) pour détecter l'absence des mises à jour, et à partir du secrétariat, en concertation avec les régions et/ou les sections, interpeller par courrier nos adhérents (non PAC) pour connaître leur intention de demeurer ou non adhérent. Peu de retour ont été positifs. Nous avons recommandé de rayer du fichier les non-réponses de 3 ans d'âge. Cela a permis des économies appréciables au niveau du bulletin. Chaque année ce travail doit être repris. Nous attirons votre attention sur l'aspect bureaucratique de telles dispositions.

**AUX SECTIONS DE VEILLER A LA MISE A JOUR TOUT AU LONG DE L'ANNÉE DE CE FICHIER.**

Nous avons recommandé au trésorier de lancer une campagne pour inviter nos adhérents à souscrire au

PAC. Cette méthode assure à la C.G.T. toute entière une rentrée financière régulière, elle constitue un véritable poumon pour le syndicat.

**NOUS PROPOSONS QUE LE CONGRES ENCOURAGE LE PRELEVEMENT AUTO-MATIQUE DES COTISATIONS.**

Nous rappelons que les cotisations syndicales sont dues à toutes les instances dès qu'elles sont perçues par les trésoriers, cela nous semble être le sens de notre adhésion à la C.G.T.

**Un point très inquiétant :** le budget n'est bouclé qu'avec l'aide des sections qui ont fait des versements supplémentaires à la trésorerie nationale.

La commission souhaite attirer l'attention du Congrès sur l'état de déséquilibre permanent de la trésorerie. Il faut bien entendu, inlassablement, poursuivre nos campagnes d'adhésions, mais il n'y a pas que cette solution.

**Nous vous proposons de méditer sur les chiffres suivants de l'année 1995 :**

- a été versé à la trésorerie nationale : 754824 fr.
  - nombre d'adhérents 1021
  - nombre de timbres payés (dont FNI) : 11050
- Soit : 10,82 timbres par adhérent (ce qui constitue un indice positif du travail de nos trésoriers).
- Soit : 68,30 fr. par timbre, pour la trésorerie nationale mais, toujours en moyenne, 97,60 fr. payés par l'adhérent

La moyenne des indices de rémunération de nos adhérents (vive l'informatique) est de 502, soit une cotisation mensuelle due (décision de nos congrès), de 123 fr. Cela représente un écart de 25,4 fr., par timbre et un "non perçu" pour le syndicat de .....280670 francs.

**En conclusion** de ce compte rendu du travail de la commission, nous souhaitons avoir contribué à vous convaincre de ne pas négliger les aspects financiers de notre activité syndicale, d'inscrire systématiquement, à intervalle régulier, ces questions à l'ordre du jour des réunions des instances locales, régionales, nationales de notre syndicat.

Elle invite les régions et/ou les sections à intensifier leur vigilance sur le financement de la C.G.T. notamment par les campagnes de syndicalisation et l'incitation à souscrire au PAC.

**Enfin, elle invite le congrès à voter le quitus au trésorier.**

**APPEL DU 22ème CONGRES du SNTRS-CGT  
AUX PERSONNELS  
DU CNRS, DE L'INSERM ET DE L'INRIA  
POUR UN SERVICE PUBLIC DE RECHERCHE  
DE HAUT NIVEAU**

**DESTRUCTION DU L'OUTIL DE RECHERCHE**

La dégradation de la recherche publique s'accélère : suppressions de crédits, de postes, contractualisation... Les décisions du Conseil interministériel du 3/10/96 (les 7 programmes prioritaires imposés aux EPST, le redéploiement du personnel...) constituent une menace immédiate pour les organismes et les personnels chercheurs, ITA, statutaires et non statutaires, qui y travaillent .

Au CNRS : des unités très importantes sont menacées de fermeture comme le LURE (Orsay), de démantèlement comme le LPC (Collège de France) et les laboratoires de Bellevue (Meudon), de restructuration comme le CREN de Strasbourg. Des projets de privatisation concernent de grands services existants comme l'INIST (Nancy) et des grands projets comme SOLEIL et le centre de séquençage du génome humain.

A l'INSERM : on assiste à la mise en place d'une contractualisation de fait, très contraignante, sur la base de contrats d'objectifs passés entre Direction Générale et Directeurs d'Unités, à l'annonce du recrutement de chercheurs contractuels, au retour en force du mandarinat Hospitalo-Universitaire.

**L'EMPLOI ATTAQUÉ**

Les personnels précaires (CES, CEC, CDD, vacataires, boursiers, ...) sont de plus en plus nombreux dans les laboratoires et services, bon nombre d'entre eux ne bénéficient pas des droits élémentaires. L'emploi statutaire régresse, 1 027 postes supprimés en 3 ans pour le seul CNRS et 104 postes pour les autres EPST en 1997.

Au CNRS : la direction a retardé au maximum la campagne de recrutements ITA 1996. La campagne 1997 chercheurs et ITA, dépend pour plus d'un tiers de ressources incertaines (retraites anticipées, détachements).

A l'INSERM : le développement de l'emploi précaire dû en partie à l'influence des associations dites caritatives, les suppressions de postes statutaires, après plusieurs années de récession, entraînent la destruction des unités notamment en matière de potentiel technique.

A l'INRIA : la création d'emplois à dose homéopathique dans un domaine jugé prioritaire (technologies de l'information), associée à la montée en puissance de l'Unité de Recherche Rhône-Alpes, entraîne la précarisation, la dégradation des conditions de travail et de recherche.

**POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE LA RECHERCHE**

Le SNTRS-CGT affirme qu'il est possible et nécessaire de développer une politique de recherche radicalement différente, qui réponde en priorité aux besoins de la population de notre pays et au développement des connaissances, avec des personnels stables dans des laboratoires assurés du lendemain.

**Le SNTRS-CGT exige :**

- de mettre fin à l'orientation autoritaire des recherches et à l'accroissement de la proportion du financement sur programmes décrétés prioritaires,
- un financement récurrent de haut niveau par le budget de l'Etat pour la recherche fondamentale,
- l'annulation des mesures du Conseil interministériel du 3/10/96, l'annulation des gels et suppressions de postes, la restitution des crédits annulés.

Le SNTRS-CGT propose :

- l'intégration des précaires sur poste de titulaire, immédiatement, des mesures pour empêcher leur licenciement,
- un statut de salarié pour les doctorants et l'amélioration de leur encadrement,
- la création de milliers d'emplois chercheurs et ITA de tout niveau,
- l'augmentation du pouvoir d'achat,
- la possibilité pour tous de pouvoir accéder à la retraite dans les conditions revendiquées, en particulier la validation gratuite de la "dette",
- la restauration du rôle des instances scientifiques des EPST.

## AGIR

Le SNTRS-CGT vous appelle à vous battre pour reconquérir votre dignité de travailleur scientifique :

- Tout travail mérite un salaire, une protection sociale et des droits statutaires.
- Toute qualification doit être rémunérée à sa juste valeur.

Telles sont les questions que les adhérents du SNTRS-CGT souhaitent débattre avec vous pour déboucher sur une action d'envergure.

Le SNTRS-CGT s'adresse aux autres organisations syndicales de la recherche publique pour réaliser l'unité d'action sur ces bases.

Le 22ème congrès appelle les personnels statutaires et non statutaires à renforcer le syndicat intercatégoriel indépendant et démocratique qu'est le SNTRS-CGT.

Orsay, le 29 novembre 1996

## DEFENSE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE DEFENSE ET CREATION D'EMPLOIS DEFENSE DES SALAIRES

***SNTRS-CGT syndicat confédéré intercatégoriel***

qui rassemble  
dans la diversité  
des catégories  
et des opinions  
les

ADMINISTRATIFS  
CHERCHEURS  
INGENIEURS  
TECHNICIENS  
THESARDS

du CNRS  
de l'INSERM  
de l'INRIA

ENSEMBLE

AGISSONS

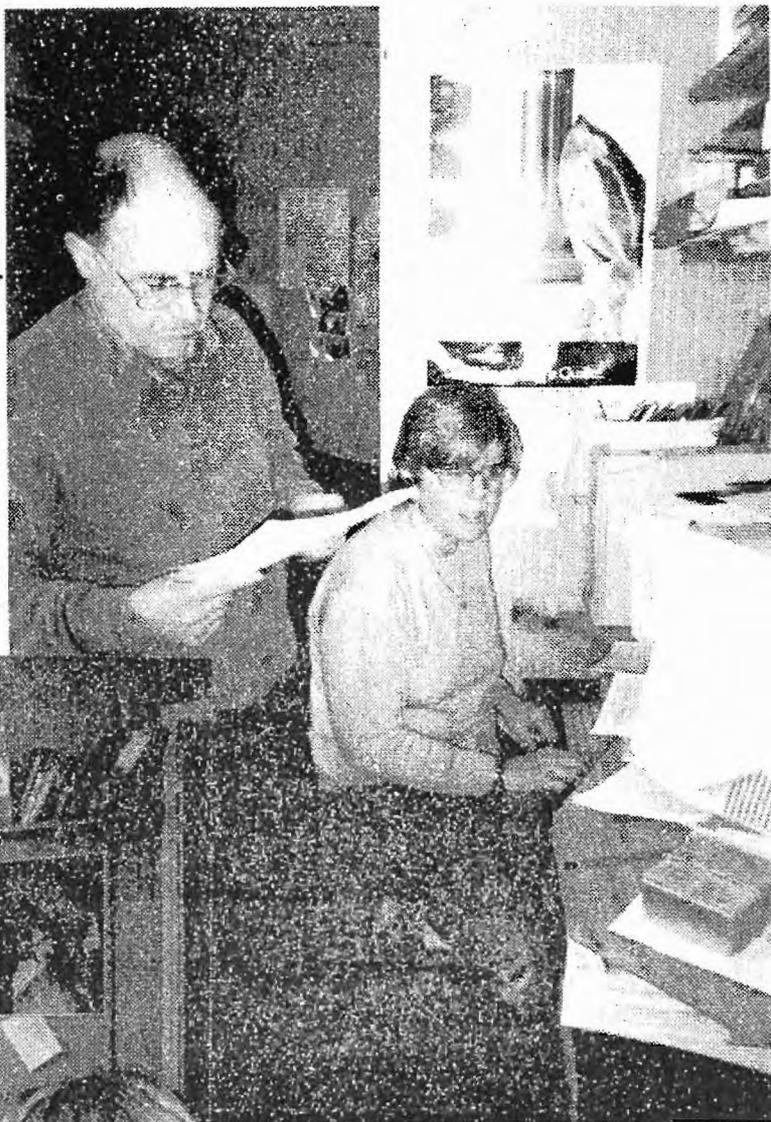
*En défendant nos droits collectifs  
nous défendons nos droits individuels*

***syndicat unitaire indépendant démocratique***

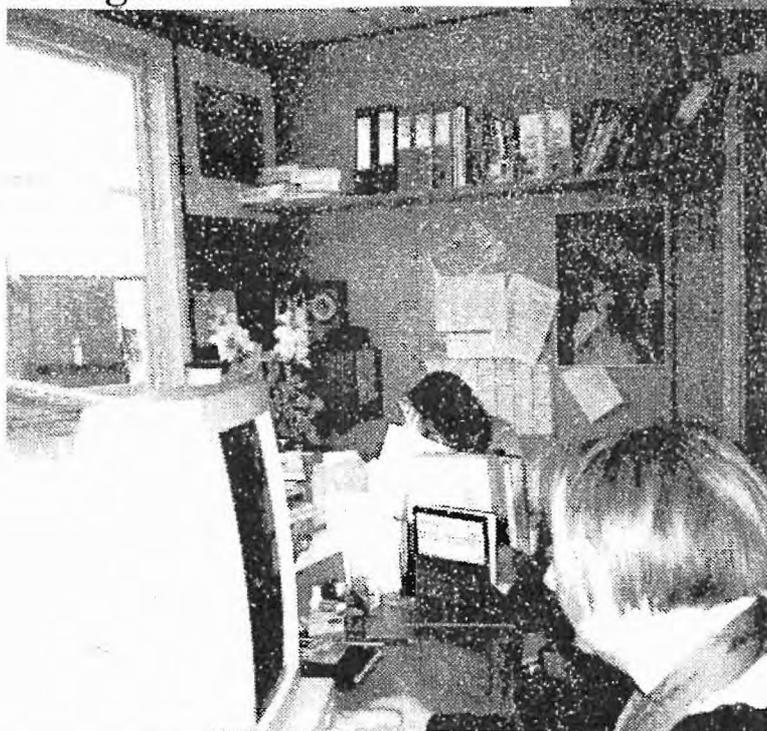
Ecoutez, observez, débattiez, adhérez au SNTRS-CGT qui fêtera ses 50 ans en 1998.

SNTRS-CGT 25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY  
Tél : 01 69 07 60 13 - Fax : 01 69 07 50 05 - e-mail : sntrs@psisun. u-psud. fr

**La préparation  
des documents...**



**L'organisation...**



**Un moment  
de détente...**

